

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

RAPPORT d'Enquête Publique	Décision De Madame la Présidente du Tribunal Administratif de LILLE E 14000127/59 du 24 septembre 2014 Arrêté De Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais du 09 Octobre 2014
OBJET :	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de délimitation du domaine public maritime, concernant les parcelles AO25, AO26, AO27 et AO 29 du site de la pointe Nord du Touquet Paris-Plage.
Commissaire Enquêteur	Monsieur DANCOISNE Jean-Paul



SOMMAIRE

1. Généralités

1.1 - Objet de l'enquête, cadre juridique ;	6
1.2 - Nature et caractéristique du projet ;	
1.3 - Composition du dossier soumis à l'enquête publique ;	6

2. Organisation et déroulement de l'enquête

2.1- Organisation de l'Enquête ;	10
2.2- Visite des lieux ;	11
2.3- Publicité ;	
2.4- Réunion ;	12

3. Examen des observations du public 25

4. Conclusion 58

GLOSSAIRE

CELRL : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

CGPPP : Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

CNT : Cercle Nautique du Touquet.

DPM : Domaine Public Maritime.

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

- PREAMBULE

Si par le passé, le droit français se référait au droit romain en Méditerranée, la définition actuelle du rivage, quelle que soit la façade maritime, remonte à l'ordonnance de la marine de Colbert (article 1er du titre VII du livre IV de l'ordonnance d'août 1681) : « sera réputé bord et rivage de mer tout ce qu'elle couvre et découvre pendant les nouvelles et pleines lunes, et jusqu'où le grand flot de mars se peut étendre sur les grèves ».

La jurisprudence, arrêt du Conseil d'Etat – Kreitmann du 12 octobre 1973, a précisé que « ces dispositions doivent être entendues comme fixant la limite du domaine public maritime au point jusqu'où les plus hautes mers peuvent s'étendre, en l'absence de perturbations exceptionnelles ».

Enfin, ces principes ont été consacrés et complétés par l'article L.2111-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP). Cet article définit également la consistance du domaine public maritime,

Le domaine public maritime (DPM) est l'un des éléments les plus vastes du domaine public de l'Etat et sa consistance repose largement sur la constatation d'un état de fait résultant de l'action de la nature. Ses limites ne sont donc pas figées par rapport aux propriétés riveraines.

Comme tout domaine public de l'Etat, le DPM est avant tout inaliénable et imprescriptible. Ce principe a été décrété par l'Edit de Moulins de 1566 pour le DPM, principe réaffirmé par le CGPPP (article L.2111-1).

La consistance du domaine public maritime (DPM)

6 janvier 2010 (mis à jour le 17 janvier 2011)

On distingue le domaine public maritime (DPM) artificiel (article L.2111-6 du CGPPP) et le DPM naturel.

Le DPM artificiel est composé des équipements et installations portuaires, ainsi que des ouvrages et installations relatifs à la sécurité et la facilité de la navigation maritime.

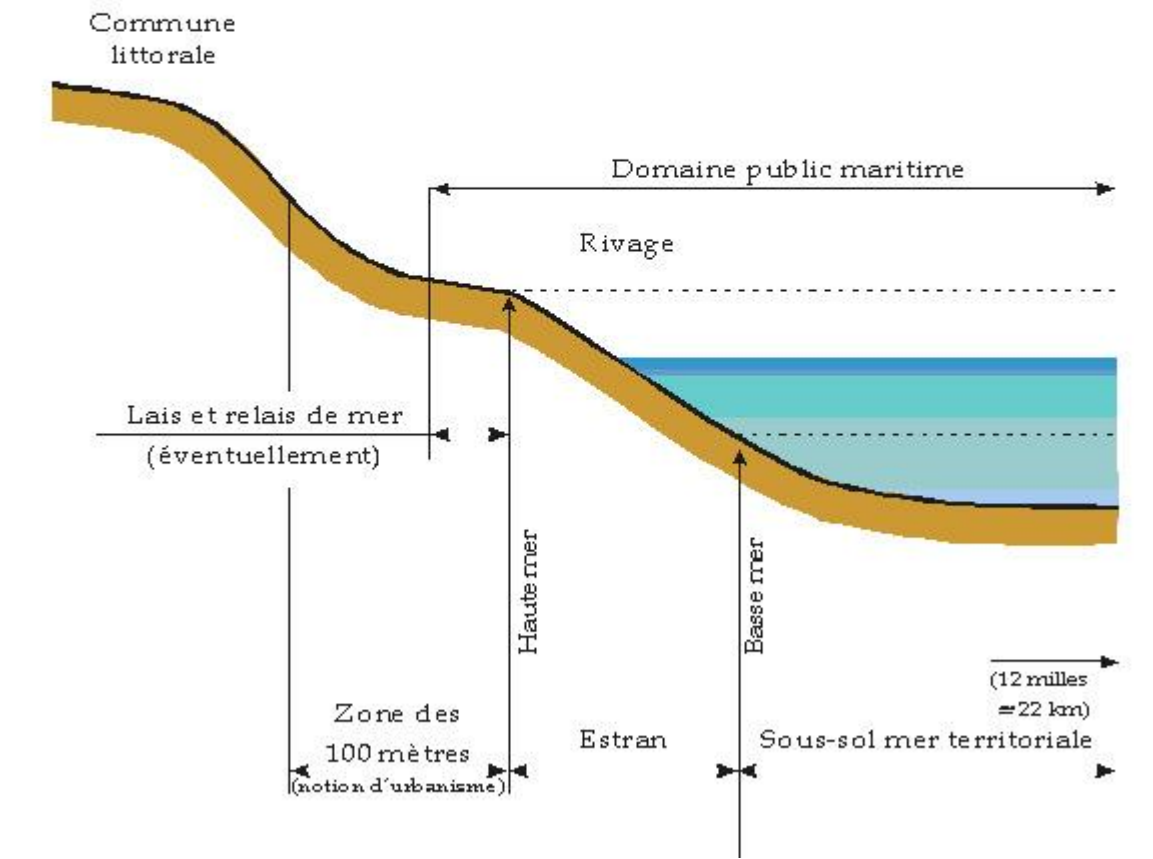
Le DPM naturel est constitué :

- du sol et du sous-sol de la mer, compris entre la perturbation météorologique exceptionnelle, et la limite, côté large, de la mer territoriale,
- des étangs salés en communication directe, naturelle et permanente avec la mer,
- des lais (parcelles dont la mer s'est définitivement retirée) et relais (dépôts alluvionnaires) de la mer,

- des parties non aliénées de la zone dite de cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer, depuis la loi du 3 janvier 1986 dite « loi littoral ».

Ces éléments sont déterminés par la simple constatation de leur situation par rapport à des phénomènes naturels présents (par exemple, pour le rivage de la mer) ou passés (par exemple, pour les lais et relais de la mer). Le rivage, ainsi que les lais et relais de mer peuvent ainsi faire l'objet d'une délimitation.

Domaine public maritime, rivage, lais et relais,...



LA DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Le décret n° 2004-309 du 29 mars 2004 relatif à la procédure de délimitation du rivage de la mer, des lais et relais de la mer et des limites transversales de la mer à l'embouchure des fleuves et rivières est paru au Journal officiel du 30 mars 2004.

- ✚ Le rivage de la mer est un des éléments du domaine public maritime
- ✚ La garde du domaine public maritime (DPM) a été confiée, de manière forte ancienne, à l'Etat

Généralités

1.1 - Objet de l'enquête, cadre juridique :

La procédure « d'Enquête Publique » a pour objet d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions, préalablement à certaines décisions, afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information.

L'enquête publique porte sur le projet de délimitation du domaine public maritime, concernant les parcelles AO25, AO26, AO27 et AO 29 du site de la pointe Nord du Touquet Paris-Plage.

Suite à la demande de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille m'a désigné commissaire enquêteur titulaire et Monsieur DESFACHELLES, Dominique commissaire enquêteur suppléant par ordonnance en date du 24 septembre 2014.

Conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 09 octobre 2014 l'enquête publique s'est déroulée du mercredi 12 novembre au vendredi 12 décembre 2014 inclus.

L'enquête publique s'est déroulée conformément au :

- Code de l'Environnement articles R.123-1 à R.123-27 ;
- Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R.2111-4 à R.2111-14 ; Article L2111-5 sections consacrée au Domaine public maritime.
- Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux Pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'activité des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (Hors Classe) ;

- Le Rapport de M. Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer au pétitionnaire en date du 14 août 2014 ;
- La délibération de la commune du Touquet-Paris-Plage sollicitant la régularisation du site de la pointe Nord ;
- L'avis du Commandant de la zone maritime en date du 08 avril 2014 ;
- L'avis du Préfet maritime en date du 11 avril 2014 ;
- L'ordonnance du 24 septembre 2014 de Madame La Présidente du Tribunal Administratif de Lille concernant la désignation du commissaire enquêteur et de son suppléant ;

Nature et caractéristique du projet

La base nautique du Touquet-Paris-Plage est située dans un site classé par décret en date du 27 novembre 2001 et se situe dans un espace naturel remarquable au sens de la loi littoral. Cette base, qui a été créée en 1934, ne dispose pas de titre d'occupation sur le Domaine Public Maritime.

Dans le cadre d'une procédure globale de régularisation du site de la pointe Nord du Touquet Paris-Plage, la commune du Touquet-Paris-Plage fait part de sa volonté d'engager une procédure de délimitation du Domaine Public Maritime Naturel sur le site du Centre Nautique du Touquet-Paris-Plage.

Le principe de cette régularisation avait été voté par délibération du conseil municipal en date du 10 octobre 2011.

LA DDTM ne dispose pas d'arrêté préfectoral de délimitation du domaine public maritime officiel sur ce secteur.

Les parcelles AO 25, 26, 27 et 29, de « propriétaires inconnus » au niveau cadastral, se situent sur le domaine public maritime naturel.

Les recherches effectuées sur les propriétaires des parcelles tant au niveau de la Conservation des Hypothèques, des archives départementales et de la direction départementale des finances publiques, n'ont donné aucun résultat.

Dans le cadre d'une procédure de régularisation de l'ensemble de la pointe Nord du Touquet, la commune a donc demandé une délimitation du DPM au droit de la parcelle AO 28 qui lui appartient.

Afin de concilier la protection du site et les activités nautiques, il a été proposé à la commune d'une part d'effectuer la remise en l'état naturel de la parcelle AO 33, appartenant officiellement à l'Etat, et sur laquelle se trouve une aire de stationnement de bateaux, et d'autre part d'effectuer un transfert de gestion de la parcelle AO 29 au profit de la commune.

Ce transfert de gestion a pour but de régulariser la situation foncière du site, de mettre en conformité l'ensemble des installations, d'assurer l'intégration paysagère et enfin d'améliorer le confort et la sécurité des utilisateurs.

Par délibération en date du 16 juin 2014, le conseil municipal a considéré que la procédure la mieux adaptée est celle du transfert de gestion. Cette procédure nécessite avant d'être mise en œuvre d'une délimitation du DPM.

Composition du dossier soumis à l'enquête publique

Le dossier se compose :

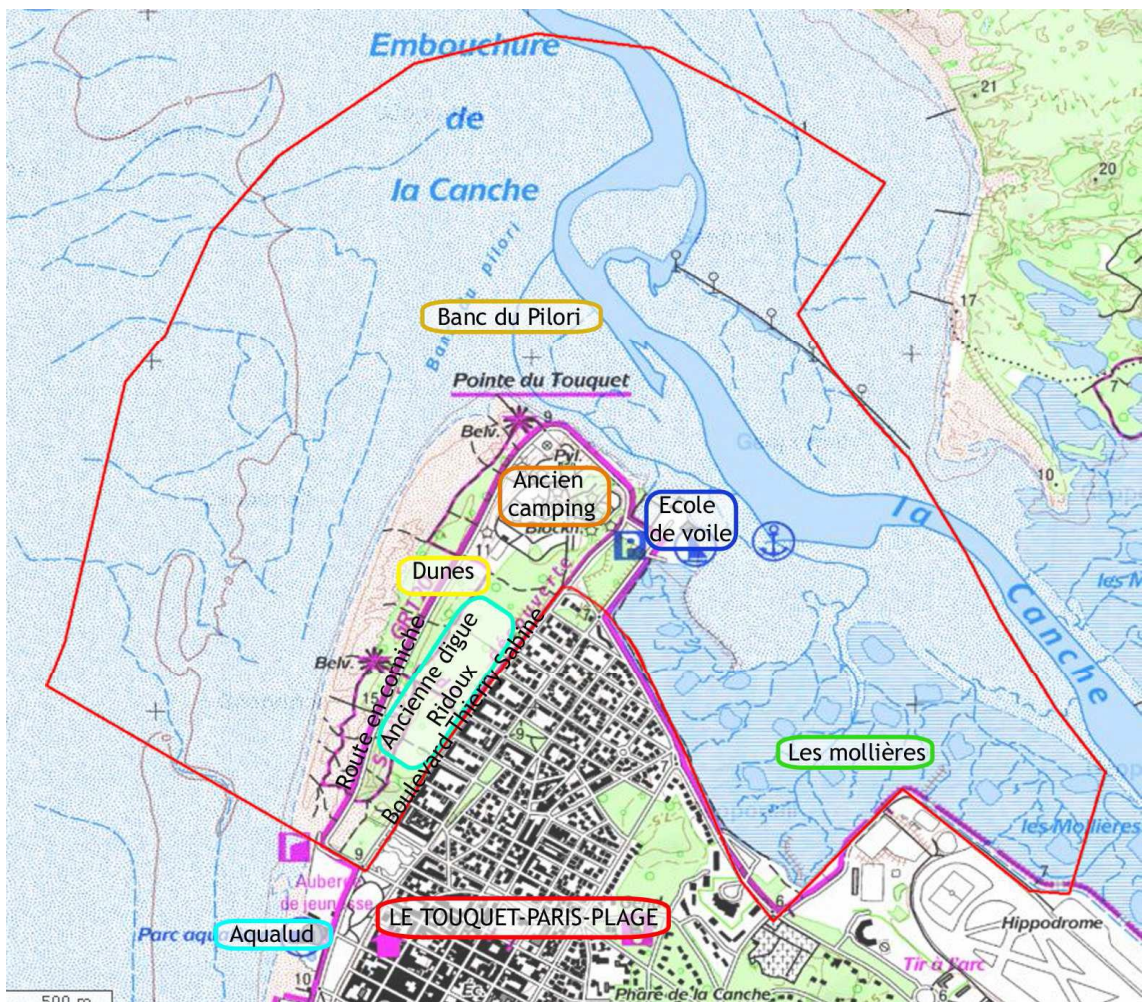
- ✓ de la notice explicative ;
- ✓ d'un Plan de situation ;
- ✓ de la Proposition de délimitation ;
- ✓ des Éléments contribuant à déterminer la limite :
 - Photo du Centre Nautique en 1936 ;
 - Photo du Centre Nautique en 1960 ;
 - Photo du Centre Nautique en 1962 ;
 - Photo du Centre Nautique en 1970 ;
 - Carte sur les Variations du rivage de la mer depuis 1758 ;
 - Plan Topographique – Domaine du Touquet – 1905 ;
 - Courrier du 20 janvier 2003 de la Direction Générale des Impôts à la Sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer ;
- ✓ Avis du commandant de zone maritime ;
- ✓ Avis du préfet maritime ;
- ✓ Délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2014 ;

Etait joint à ce dossier :

- l'Arrêté Préfectoral du 09 octobre 2014,
- le registre destiné à recueillir les observations du public.

Le commissaire enquêteur constate que les études de ce dossier ont été menées en suivant les prescriptions réglementaires.

Localisation



2. DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Arrêté de mise à l'enquête publique

Le 09 octobre 2014, Monsieur Le Préfet du Pas-de-Calais, Direction des Politiques Interministérielles (bureau des procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement DPI-BPUPE-SUP-VG), a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative ;

- **La Procédure de délimitation du domaine public maritime, concernant les parcelles AO25, AO26, AO27 et AO 29 du site de la pointe Nord du Touquet Paris-Plage.;**

Cet arrêté comprenant douze articles fixe les modalités du déroulement de l'enquête.

Enquête publique durant trente et un jours, du mercredi 12 novembre 2014 au vendredi 12 décembre 2014 inclus, concernant la commune du Touquet Paris-Plage.

Désignation et composition du Commissaire enquêteur et de son suppléant

Le 24 septembre 2014 : par décision n° E 12000127/59, le Tribunal Administratif de Lille a désigné le commissaire enquêteur et son suppléant:

- **Jean-Paul DANCOISNE**, Commissaire enquêteur titulaire.
- **Dominique DESFACHELLES**, commissaire-enquêteur suppléant.

Planning des permanences

D'un commun accord avec la Préfecture, la DDTM et les services municipaux, et après avoir pris contact avec Monsieur Dominique DESFACHELLES, commissaire enquêteur suppléant, appelé à me remplacer en cas de carence de ma part, afin de connaître ses disponibilités pour la conduite de l'enquête, le calendrier suivant des permanences en mairie du Touquet Paris-Plage a été établi.

DATE	HORAIRES
Mercredi 12 novembre 2014	09h00-12h00
Mercredi 3 décembre 2014	14h00-17h00
Vendredi 12 décembre 2014	14h00-17h00

En dehors des jours de permanence du Commissaire enquêteur, le dossier d'enquête a été tenu à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
- le samedi de 09h00 à 12h00

La publicité

Annonces légales

Article 2 de l'arrêté préfectoral du 09 octobre 2014 : « Avis au public publié par les soins de monsieur le Préfet et aux frais du demandeur, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département ».

Voici le détail des parutions légales :

La Voix du Nord	du Mercredi 22 octobre 2014 du Mercredi 12 novembre 2014	édition 62
Le journal de Montreuil et les Echos du Touquet (Complément du journal de Montreuil)	du Mercredi 22 octobre 2014 du Mercredi 12 novembre 2014	

Affichage légal

Conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral l'affichage de l'avis, sera réalisé au moins quinze jours avant le début de l'enquête et durant toute l'enquête

A la diligence de Monsieur le maire, affichage au panneau d'affichage habituel de la mairie, de l'avis d'enquête publique.

A la demande du commissaire enquêteur et en accord avec le maître d'œuvre. L'affichage légal a été étendu suivant le tableau ci-dessous :

Affiches format A/2 sur fond jaune réglementaires sur le site

COMMUNE	Lieu d'Affichage
LE TOUQUET PARIS PLAGE	Mairie – Intérieur, extérieur 1 Affiche Office de tourisme

Le contrôle de l'affichage a été effectué les 29 octobre, 12 et 27 Novembre 2014 ainsi qu'à chacune de mes permanences. Une planche photographique a été établie pour chaque secteur, elles sont annexées au présent. **(ANNEXE N°22)**

Suite à ces premiers contrôles quinze jours avant le début de l'enquête, le constat concernant l'affichage est positif.

Collecte des certifications de maintien de l'affichage légal

L'accomplissement des mesures de publicité légale est constaté par un certificat dûment daté et signé par Monsieur le Maire ainsi que par la DDTM. **(ANNEXE N°23)**

Les autres formes de publicité :

Internet

- + Site Internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.pref.gouv.fr) rubrique « publication/consultation du public enquêtes publiques/enquête environnementale).
- + La DDTM et la Mairie ont signalé l'enquête publique sur leur site Internet ;
- + Le Touquet info novembre 2014. **(ANNEXE N° 21)**

Examen du dossier d'enquête

Réunions

Rencontres avec les Elus et Autorités locales et entretiens à la DDTM.

Dès ma nomination, je suis entré rapidement en contact avec les Services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais – Délégation à la Mer et au Littoral, Services des Affaires Maritimes et du Littoral – Unité de Gestion du Domaine Public Maritime et du littoral à Boulogne-sur-Mer (DDTM) et de la Mairie du Touquet Paris-Plage afin de formaliser les modalités d'organisation de l'enquête, notamment concernant les locaux mis à ma disposition lors de mes permanences ainsi que pour l'accueil du public et la consultation du dossier d'enquête.

Le 10 octobre 2014 :

Mairie du Touquet Paris-Plage

Entretien sur le déroulement de l'enquête, l'affichage et les permanences, modalité organisation réunion sur les lieux– et détails supplémentaires sur le projet avec :

Mesdames LE BOURLIER Adjointe, HALLE responsable Urbanisme, de la Commune FOURRIER Isabelle DDTM, Messieurs BRIMEUX, DDTM, VALAT Bases nautiques, et PERSYN service agenda 21 et biodiversité de la commune ;

Réunion du 07 novembre 2014

Services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais – Délégation à la Mer et au Littoral, Services des Affaires Maritimes et du Littoral – Unité de Gestion du Domaine Public Maritime et du littoral à Boulogne-sur-Mer (DDTM).

Entretien sur le déroulement de l'enquête, l'affichage et les permanences, modalité organisation réunion sur les lieux– et détails supplémentaires sur le projet avec :

Rappel de la teneur du dossier.

La délimitation porte sur les parcelles AO25, AO26, AO 27 et AO 29.

- Craintes des associations sur le statut de la descente à bateaux et le stockage des bateaux. Le maire les a reçu et fera un nouveau point avec elles avant la réunion.
- La DDTM ne répondra qu'aux questions sur la délimitation du DPM. La commune répondra aux autres questions notamment celles concernant les procédures ultérieures (transfert de gestion, concession d'utilisation du DPM).

Personnes présentes :

Monsieur FASQUELLE – Député-Maire du Touquet

Madame LE BOURLIER – Adjointe Urbanisme

Madame FICHEUX – Responsable du Service Urbanisme

Monsieur DEWAS – Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Monsieur FASQUEL – Chef du Service des Affaires Maritimes et du Littoral

Monsieur BRIMEUX - Chef de l'unité de gestion du domaine public maritime et du littoral

Madame FOURRIER - Adjointe chargée de la gestion du domaine public maritime

Monsieur DANCOISNE – Commissaire enquêteur

Monsieur DESFACHELLES – Commissaire enquêteur suppléant

Réunion du Jeudi 27 novembre 2014

- Article R. 2111-9

L'article R. 123-9 du code de l'environnement fixe (6° Le cas échéant, la date et le lieu des réunions d'information et d'échange envisagées), en outre, la date de la ou des réunions sur les lieux faisant l'objet de la délimitation, organisées par le service de l'Etat chargé du domaine public maritime.

Le commissaire enquêteur ou les membres de la commission d'enquête, les services intéressés et les maires des communes sur le territoire desquelles a lieu la délimitation sont convoqués aux réunions prévues à l'alinéa précédent.

En cas de délimitation du rivage de la mer et de lais et relais de la mer, le préfet adresse à chacun des propriétaires mentionnés dans le dossier une notification individuelle de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, du dépôt du dossier à la mairie ainsi qu'une convocation aux réunions prévues au premier alinéa du présent article.

La réunion prévue par l'article R2111-9 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. S'est déroulée le jeudi 27 novembre 2014 à partir de 09h00 Fin de la réunion à 10Heures31.

Peu de personnes ont assisté à la réunion mais toutes été motivées.

Le Procès-Verbal rédigé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer figure en annexe ainsi qu'un power point rappelant l'ensemble de la procédure établi par la DDTM .La nature de ces questions et les réponses qui ont été apportées figurent dans le compte-rendu de réunion. **(ANNEXE N° 14)**

Enquête publique

Procédure de délimitation du DPM, concernant les parcelles AO25-26-27 et 29
du site de la pointe Nord du Touquet Paris-Plage

Réunion publique du 27 novembre 2014
Procès-verbal d'observations

Présents :

Karine LE BOURLIER – Commune du Touquet – Adjoint à l'Urbanisme
Lucette FICHEUX – commune du Touquet – Responsable urbanisme
François PERSYN - Commune du Touquet – Service Nature et Biodiversité
Luc CARBILLIET - Commune du Touquet – Adjoint
Gabriel VALAT – Directeur du CNT
René DURIEZ – Président de l'association CNT
Francis MAILLARD – Secrétaire Général de l'association CNT
Patrick O'SULLIVAN – membre de l'association CNT
Jean MACFARLANE – membre de l'association CNT
Jean-Paul DANCOISNE – Commissaire enquêteur
Stéphane BRIMEUX - DDTM62 – chef de l'Unité de gestion du domaine public maritime et du littoral
Frédéric FASQUEL – DDTM62 – chef du Service des Affaires Maritimes et du Littoral A
Isabelle FOURRIER - DDTM62 – adjointe à l'Unité de gestion du domaine public maritime et du littoral

Une affiche a été apposée à l'entrée du site indiquant le lieu exact de la réunion publique.

La réunion débute à 9h12. Un tour de table est effectué afin que chacun des participants se présente.

INTRODUCTION :

Frédéric FASQUEL présente les enjeux et finalités de la délimitation du domaine public maritime.

Le dossier de délimitation est l'étape préalable à la régularisation administrative de l'ensemble du site.

Pour rappel, Le Touquet est en site classé.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur le Préfet pour expliquer les enjeux et le projet sur le site.

La régularisation passe par une connaissance des propriétaires des parcelles concernées ; à savoir les parcelles cadastrées AO 25, 26, 27 et 29 qui n'ont pas de propriétaire connu.

La DDTM a effectué des recherches auprès du service du cadastre, du service des hypothèques, des archives départementales et des archives de la commune.

Les documents présentés dans le dossier d'enquête publique permettent d'affirmer que les parcelles susvisées sont du domaine public maritime.

La régularisation du site passe par 2 étapes :

- la délimitation du DPM

- la régularisation de chacun des ouvrages présents sur le DPM n'ayant pas de titre d'occupation légal

Ces régularisations nécessiteront des demandes d'autorisation de la part de la commune du Touquet. Ces demandes sont à déposer auprès de l'unité de gestion du domaine public maritime.

Présentation du diaporama par Monsieur BRIMEUX :

- Rappel de la réglementation

- Rappel des parcelles concernées par la délimitation

La parcelle AO33 est bien du domaine public maritime ; elle est cadastrée et son propriétaire est bien l'Etat.

Messieurs MAILLARD et DURIEZ demandent si la délimitation de la parcelle AO29 est un projet ou est déjà prise comme telle au cadastre.

Frédéric FASQUEL répond que cette parcelle fait bien l'objet de la délimitation.

Pour Monsieur Duriez, la photo de 1970 ne correspond pas à la situation actuelle.

Monsieur MAILLARD explique que le CNT date de 1934, qu'il s'est agrandi progressivement sur le domaine public maritime. Le CNT dépend de la descente à bateaux actuelle, la supprimer revient à supprimer l'activité nautique sur le site. Est-il possible de ne pas la détruire ?

Monsieur DURIEZ demande si la reprise de la situation de 1960 pour la délimitation est une erreur ou au contraire une stratégie délibérée.

Frédéric FASQUEL répond que cela fait partie de la procédure administrative et que cela a été validée par la commune. Les ouvrages et le foncier devront ensuite faire l'objet d'une régularisation.

Monsieur MAILLARD fait remarquer que Monsieur FASQUEL parle au futur et pas au conditionnel.

Madame FICHEUX indique que la commune va demander les autorisations nécessaires :

- une concession d'utilisation pour la descente à bateaux de la parcelle AO33,
- une concentration du parking avec une aide de la commune,
- un transfert de gestion pour le foncier notamment la rue Ruet.

Le but est de faire comme avec l'AOT ZMEL : REGULARISER.

Monsieur FASQUEL rappelle que pour le moment les ouvrages n'ont aucun titre d'occupation.

Monsieur MACFARLANE demande si la concession d'utilisation permettra d'exploiter et d'entretenir la descente à bateaux.

Monsieur FASQUEL répond que s'il y a des projets de travaux, il faut travailler avec la commune.

Monsieur DURIEZ demande pourquoi la descente et la moitié du parking ne sont pas reprises sur le plan.

Monsieur FASQUEL explique que la descente doit être considérée comme un ouvrage posé sur le DPM. Elle ne peut donc pas être reprise dans le transfert de gestion. En revanche cet ouvrage sera régularisé par une concession d'utilisation du DPM.

Monsieur CARBILLIET demande si le parking fera l'objet de la concession d'utilisation?

Monsieur FASQUEL répond qu'il est nécessaire de réorganiser et réaménager le parking.

Messieurs MAILLARD et DURIEZ : Pourquoi cette diminution du parking ? C'est une décision de la commune ? De la DDTM ? Le parking et la descente à bateaux vont ensemble.

Sans eux, pas d'activité nautique.

Monsieur FASQUEL explique que la surface du parking a fait l'objet de négociations avec la commune. Il a été choisi de prolonger le transfert, initialement prévu uniquement sur l'AO 29, sur une partie de la parcelle AO33. Il faut rappeler que les occupations sont illégales pour le moment.

Madame FICHEUX demande aux membres de l'association si le parking peut être organisé autrement ?

Monsieur MAILLARD propose d'aller sur place.

Madame LE BOURLIER explique qu'il s'agit d'une régularisation complexe. Elle précise qu'une réunion avec Monsieur le Maire et les membres du CNT peut être organisée.

Monsieur CARBILLIET demande pourquoi ne pas reprendre le parking tel qu'il est en raison de sa densification ?

Monsieur FASQUEL fait observer que le site est classé et qu'il y a donc une vision renaturation et une vision développement durable à prendre en compte. Il faut montrer qu'il y a un travail de renaturation mené conjointement avec la régularisation du site dans une perspective de gestion durable du site.

Il rappelle également que l'on ne peut pas superposer deux actes sur le DPM. Or sur la parcelle AO 33, un bail de chasse a déjà été attribué.

Monsieur Maillard demande si on ne peut pas bouger le parking du côté sud-ouest et de nouveau à aller sur le terrain.

Monsieur DURIEZ demande de nouveau pourquoi deux statuts différents ?

Madame FICHEUX explique que c'est ce qui a été prévu avec le maire ; Le foncier est régularisé par un transfert de gestion et les ouvrages par une concession d'utilisation. De plus, la renaturation du parking a été vue avec le maire.

Monsieur DURIEZ demande si les bateaux sont donc une nuisance par rapport à ce qui est envisagé ?

Monsieur FASQUEL répond que le terme nuisance est exagéré car le but est tout de même de pérenniser le site.

Monsieur DURIEZ est d'accord avec la régularisation mais voudrait que l'emprise actuelle soit reprise dans la concession.

Monsieur PERSYN propose une AOT pour stocker les bateaux comme pour l'AOT ZMEL.

Monsieur FASQUEL lui répond que ce n'est pas ce qui a été négocié avec les élus lors de la réunion qui s'est tenue à la DDTM le 07 novembre 2014.

VISITE SUR LE SITE (9h57 – 10h20) :

– Descente à bateaux où des travaux seront nécessaires. Qui en prend la charge ?

Mairie ? Mais pas la DDTM.

– Aire de carénage : Elle sera régularisée dans la concession d'utilisation du DPM et également au titre de la loi sur l'eau.

– Parking

Pour Monsieur MACFARLANE, sur le plan « transfert de gestion », propose que l'on modifie le trait bleu afin d'inclure l'aire de carénage.

Frédéric FASQUEL propose de revoir l'association après la délimitation pour discuter de la descente à bateaux, de l'aire de carénage et du parking. Si des travaux sont nécessaires sur la descente à bateaux, avant la régularisation, une autorisation d'occupation temporaire pourra être délivrée.

Monsieur MAILLARD rappelle que supprimer le parking c'est supprimer l'activité nautique.

Les activités « voile » et « croisière » ne peuvent se passer de la descente et du parking.

La réunion publique se termine à 10h31.

Bilan du déroulement de l'enquête

Les prescriptions légales d'affichage en mairie ont été respectées, tout comme la publication légale dans les journaux.

Déroulement des permanences

Les conditions d'accueil

✓ Les conditions d'accueil étaient fort convenables dans toutes les permanences.

La conformité du dossier d'enquête

Lors des permanences et après contrôle effectué par le commissaire-enquêteur, aucune anomalie n'a été constatée. Le registre d'enquête ainsi que le dossier d'enquête mis à la disposition du public étaient conformes et complets.

Le nombre de personnes reçues : DIX HUIT qui ont formulé ONZE observations écrites, TREIZE courriers et une PETITION COMPORTANT 418 SIGNATURES REMIS.

Déroulement de la Procédure d'Enquête

CHRONOLOGIE DE LA PROCEDURE D ENQUETE		
EVENEMENT	DATE	OBSERVATIONS
Désignation des CE par le TA	18/09/2014	JP Dancoisne Titulaire D. Desfachelles suppléant
Entretien avec Mr BRIMEUX Stéphane DDTM Boulogne-sur-Mer	26/09/2014	
Entretien avec Mme FOURRIER Isabelle DDTM Boulogne-sur-Mer	30/09/2014	Remise dossier
Contact Téléphonique Préfecture pour fixer modalités enquête publique	30/09/2014	Madame GALINSKI
Arrêté préfectoral d'ouverture signé	09/10/2014	
A la demande du commissaire enquêteur ; Réunion avec les services de la Mairie du Touquet-Paris-Plage et de la DDTM	10/10/2014	Rencontre avec Mesdames LE BOURLIER Adjointe, HALLE responsable Urbanisme, de la Commune FOURRIER Isabelle DDTM, Messieurs VALAT Bases nautiques, BRIMEUX, DDTM, et PERSYN service agenda 21 et biodiversité. modalité organisation réunion publique – et détails supplémentaires sur le projet Visite des lieux
Réception du dossier d'enquête	16/10/2014	Adressé par la Préfecture Du Pas-de-Calais
Réunion DDTM Boulogne-sur-Mer	07/11/2014	Mr FASQUELLE, député Maire, Mesdames LE BOURLIER Adjointe, Madame FICHEUX responsable Urbanisme Madame FOURRIER Isabelle et Messieurs DEWAS, FASQUEL BRIMEUX DDTM Le Commissaire enquêteur et

Enquête publique
Procédure de délimitation du DPM, concernant les parcelles AO25-26-27 et 29
du site de la pointe Nord du Touquet Paris-Plage

		son suppléant.
Etude du dossier d'enquête	30/09 au 28/11/2014	Le Commissaire enquêteur avait pu prendre connaissance du projet (dossier remis par DDTM le 30/10/2014
Enquête ouverte - permanences	Du 12/11 au 12/12/2014	Pas de prolongation d'enquête
Réunion sur les lieux	27 /11/2014	Karine LE BOURLIER – Commune du Touquet – Adjoint à l'Urbanisme Lucette FICHEUX – commune du Touquet – Responsable urbanisme François PERSYN - Commune du Touquet – Service Nature et Biodiversité Luc CARBILLIET - Commune du Touquet – Adjoint Gabriel VALAT – Directeur du CNT René DURIEZ – Président de l'association CNT Francis MAILLARD – Secrétaire Général de l'association CNT Patrick O'SULLIVAN – membre de l'association CNT Jean MACFARLANE – membre de l'association CNT Jean-Paul DANCOISNE – Commissaire enquêteur Stéphane BRIMEUX - DDTM62 – chef de l'Unité de gestion du domaine public maritime et du littoral Frédéric FASQUEL – DDTM62 – chef du Service des Affaires Maritimes et du Littoral A Isabelle FOURRIER - DDTM62 – adjointe à l'Unité de gestion du domaine public maritime et du littoral
Contact avec DDTM Boulogne sur mer	05/12/2014	Entretien sur la pétition mise en ligne par le CNT
Fermeture de l'Enquête et Reprise registre d'enquête – récupération certificat d'affichage	12/12/2014	Par le commissaire enquêteur
Phase de rédaction PV de synthèse – projet de rapport et conclusions	13/12//2014	Le commissaire enquêteur
Remise mémoire en réponse	16/12/2014	DDTM
Reliure et reproduction des documents	26/12/2014	Le commissaire enquêteur
Fin de la procédure d'enquête	28/12/2014	Remise des rapports et avis aux autorités qualifiées.

Climat de l'Enquête

Les réponses et explications données lors de la réunion publique du 27 novembre 2014 prévue par l'article R2111-9 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques n'ont pas rassurés les membres du Cercle Nautique du Touquet de ce fait :

- En complément aux sites susnommés, l'association CNT a participé à la publicité de cette procédure, en annonçant sur son site, les informations sur l'Enquête Publique du 12 novembre 2014 au 12 décembre 2014.

- Il est à noter également, qu'un document type, était dactylographié, (**ANNEXE N°17**) afin que toute personne le souhaitant, prenne connaissance des griefs à l'encontre du projet, et les encouragent à participer à la consultation publique. (Les membres du Cercle Nautique du Touquet ont donc lancé une pétition sur leur site)

Le commissaire Enquêteur est conscient que cette pratique a facilité l'expression des membres de l'association, et autres d'où ce nombre important d'intervenants.

L'accessibilité à un contenu, d'observations préparées, a sans doute accru l'utilisation de la voie électronique pour manifester ses impressions.

Il a été remarqué que de nombreux intervenants ont utilisé, soit le registre mis à disposition, soit la possibilité d'intervenir par courrier, et renouvelé ces mêmes observations par le biais de messagerie électronique. (Signature pétition)

Il a été facile de constater, la méthode du copier/coller d'un document préparé.

À la demande des représentants du CNT un article de presse est paru le 04/12/2014 dans le journal local les échos du Touquet. (**ANNEXE N°18**)

COPIE DE L'ARTICLE DE PRESSE PARU LE 04/12/2014 DANS LE JOURNAL LOCAL LES ECHOS DU TOUQUET.

Cercle Nautique du Touquet: une partie des installations en péril Publié le

04/12/2014

Elise LECLERCQ

Le Cercle Nautique du Touquet (CNT) risque de perdre une partie de ses installations se trouvant sur le domaine maritime. Pour les sauvegarder, le CNT a lancé une pétition ce dimanche soir. Explications



La descente du CNT pourrait être restituée au domaine maritime, si la procédure lancée par la municipalité l'exclut de la régularisation. (De gauche à droite, Francis Maillard, secrétaire général, et Quentin Detailleur, école de croisière du CNT)

« Depuis des années une partie du Cercle Nautique appartient à la municipalité, et une autre au domaine maritime », explique Francis Maillard, secrétaire général du CNT. Au début de l'automne, la ville leur explique qu'il est urgent de régulariser la situation et décide de lancer une procédure pour obtenir la « maîtrise » des parcelles appartenant au domaine maritime. « Mais dans la procédure la municipalité ne demande qu'une régularisation partielle », déplore Francis Maillard. « La parcelle faisant partie de la régularisation ne comprend pas la descente des bateaux, la zone de carénage, la zone des cabines et une grande partie du parking à bateau, poursuit-il, or les zones qui ne feront pas l'objet de la régularisation devront être restituées au domaine maritime et remises à l'état naturel ». « Alors bien sûr personne ne viendra tout détruire avec un marteau-piqueur », explique Francis Maillard, mais aucune rénovation ne pourra être possible et le Cercle Nautique du Touquet perdra l'usufruit de ces parcelles.

L'activité de croisière en danger

« Le Cercle Nautique n'est pas d'accord avec cette demande, confirme le secrétaire général du CNT, on demande que l'ensemble de la parcelle soit régularisé ». « Comment va faire Quentin, responsable de l'activité de croisière si la partie du parking où sont entreposés ses catamarans doit être restituée au domaine maritime ? ». « Pourquoi est-il indispensable et

urgent de régulariser le périmètre dédié à la plaisance légère et pas celui dédié à la plaisance hauturière et à l'école de croisière du CNT, s'étonne Francis Maillard, le CNT c'est un tout ! C'est comme si vous supprimiez une des disciplines du Centre Équestre au détriment des autres ». Un non-sens selon les membres du CNT qui sont bien décidés à sauver l'ensemble de leurs installations.

Une pétition pour élargir la procédure de régularisation

En effet, la délimitation de la parcelle n'est pas encore figée. Une enquête publique a été lancée pour demander aux citoyens leur avis sur cette procédure de régularisation. Un commissaire enquêteur rendra ses conclusions le 12 décembre prochain. « *Et on souhaite que ces conclusions soient en faveur d'un élargissement de la parcelle à régulariser* », soutient Francis Maillard. Les membres du Cercle Nautique du Touquet ont donc lancé une pétition pour sauver leur activité de croisière. « *Nous demandons que la parcelle soit cadastrée en englobant les surfaces identiques à celles occupées historiquement par le CNT depuis 1960, à savoir la descente à bateaux, la zone de carénage, et l'équivalent de la surface actuelle du parking à bateau* », affirme Francis Maillard. « *On nous a dit que c'était plus compliqué pour la partie Sud-Est que la partie Nord-Est, et on nous a promis que la partie dédiée à la plaisance hauturière ferait l'objet d'une prochaine procédure, poursuit le secrétaire général, mais pourquoi ne pas tout faire d'un coup ?* ». À vrai dire, les membres du CNT craignent surtout que cette procédure ne soit jamais engagée...

Pour signer la pétition : <http://cercle-nautique-du-touquet.fr/ct-menu-item-2>

Monsieur le Député Maire du Touquet Paris-Plage a reçu en Mairie les représentants du CNT le samedi 6 décembre 2014 et un communiqué de presse a été programmé. Communiqué, effectué sur le site de la base nautique le lundi 8 décembre 2014 ;

Contenu du communiqué : (ANNEXES N° 19-20)

LA VOIX DU NORD

Base nautique Nord du Touquet : commune et État, bientôt chacun chez soi

PAR ANTHONY BERTELOOT

Une pétition du Cercle nautique du Touquet laisse penser que la base nautique en bord de Canche sera rognée d'une partie de ses équipements, le terrain revenant au Domaine public maritime. Le maire assure le contraire.

Un projet de remise en conformité du site de la base nautique Nord du Touquet effraie les usagers. Le Cercle nautique craignait que le site ne soit repris par le Domaine public maritime (DPM) et donc de ne plus pouvoir jouir des installations en bord de baie de Canche : descente à bateaux, fosse de carénage et parking à bateaux. Or, selon Daniel Fasquelle, il n'en est rien : « *C'est une campagne de désinformation* », estime le député-maire.

Quelle histoire ?

La base a été construite sur le domaine communal et en partie sur le domaine public maritime. Or, aucun document officiel n'arrête de limite entre les deux propriétaires, la ville et l'État. C'est donc pour cette raison qu'une enquête publique est en cours, « *avec pour seul objet de fixer cette limite* », avance Daniel Fasquelle.

Quelles limites ?

Sur la base d'une proposition de l'État, il s'agit de suivre la rue Jean-Ruet qui mène à la base, tout droit jusqu'au bord de la baie. Sur la droite, côté Canche, le domaine public maritime sur lequel on trouve le hangar, la descente à bateaux, l'aire de carénage, le parking à bateaux. À gauche, côté mer, le reste, dont le club-house, même si la bordure littorale en contrebas est également propriété de l'État. « *Mais une fois tout cela mis en conformité, on pourra passer des conventions et continuer à travailler comme on l'entend.* » Sous forme de concession laissée par le DPM pour une certaine période, comme cela existe pour les plages par exemple.

Quels aménagements ?

« *Nous réaménagerons le parking à bateaux, le délimiterons avec une clôture, ce qui va sécuriser l'endroit*, rassure Daniel Fasquelle. *On pourra aussi aménager dans le DPM un chemin de promenade qui se terminera par un belvédère, comme du côté de la pointe Nord, pour profiter de la magnifique vue vers Étaples.* »

Quels délais ?

Tout ceci dans un délai de deux à trois ans selon l'élu, qui estime que la part de débat chez les usagers du port peut très bien se cantonner aux limites à donner au parking qui sera réaménagé. En attendant, l'enquête publique se poursuit et propriété. La ville, ainsi que Le Touquet Tourisme, qui gère des activités sur la base, pourront travailler dans la légalité et en bonne entente avec l'État.

14

Le Touquet-Paris-Plage

LesÉchos

Mercredi 10 décembre 2014

www.lesechosdutouquet.fr

NAUTISME

Terminée l'illégalité de la base Sud

Les dirigeants du Cercle Nautique du Touquet ont pris peur pour leurs installations. La municipalité assure vouloir régulariser l'ensemble de la base Sud

LES FAITS

► **27 novembre** Lors d'une réunion publique, les dirigeants du Cercle Nautique du Touquet prennent connaissance des parcelles visées par la procédure de régularisation.

► **30 novembre** Le Cercle Nautique lance une pétition sur son site internet pour sauver leur activité de croisière.

► **6 décembre** Daniel Fasquelle reçoit les dirigeants du Cercle Nautique pour les rassurer sur la volonté de la ville de poursuivre toutes les activités nautiques en Baie de Canche.



Daniel Fasquelle a voulu rassurer les dirigeants du Cercle Nautique sur l'avenir de leurs activités.

de régulariser la situation et décide de lancer une procédure pour obtenir la « maîtrise » des parcelles appartenant au domaine maritime. « Mais dans la procédure la municipalité ne demande qu'une régularisation partielle », déplore Francis Maillard. « La parcelle faisant partie de la régularisation ne comprend pas la descente des bateaux, la zone de carénage, la zone des cabines et une grande partie du parking à bateau, poursuit-il, or les zones qui ne feront pas l'objet de la

régularisation devront être restituées au domaine maritime et remises à l'état naturel ». Ou, du moins, c'est ce qu'avaient compris les dirigeants du Cercle Nautique lançant, de ce pas, une pétition pour sauver leur activité de croisière, le 30 novembre dernier. Il faut dire que le document transmis manquait peut-être un peu de clarté.

Une pétition lancée par le CNT

Dans cette pétition, le Cercle Nautique s'inquiétait de l'avenir de son activité de plaisance hauturière (embarcations pour la haute mer) et de l'avenir de son école de croisière. « Comment va faire Quentin, responsable de l'activité de croisière si la partie du parking où sont entreposés ses catamarans doit être restituée au domaine maritime ? Pourquoi est-il indispensable et urgent de régulariser le périmètre dédié à la plaisance légère et pas celui dédié à la plaisance hauturière et à l'école de croisière du CNT », s'étonnait Francis Maillard, de-

mandant que « l'ensemble de la parcelle soit régularisé ».

Et comme, la délimitation de la parcelle n'est pas encore figée (une enquête publique a été lancée pour demander aux citoyens leur avis sur cette procédure de régularisation). L'objectif de leur pétition était simple : « On souhaite que les conclusions du commissaire enquêteur soient en faveur d'un élargissement de la parcelle à régulariser », soutenait Francis Maillard.

« Il s'agit d'une délibération de principe »

Dès que le maire, Daniel Fasquelle, a pris connaissance de cette pétition il a tenu à « rétablir les choses ». Pour lui, il n'est question de délaissier aucune activité de la base nautique, « il s'agit de la première étape d'un processus ». « Jusqu'à maintenant les activités nautiques étaient développées sur le domaine maritime sans accord au préalable avec eux, explique le maire, il était plus que temps de régulariser la situation avant qu'un

accident ne se produise ». « Cette étape est une délibération de principe pour fixer la limite domaine communal/domaine maritime. Cette délimitation est nécessaire, sinon on ne pourra pas passer aux étapes suivantes », souligne Daniel Fasquelle. Ajoutant que, pour entretenir la base nautique, il est indispensable d'avoir une autorisation officielle pour utiliser le domaine maritime. « Quand la limite sera posée on va demander d'avoir des droits d'occupation », assure le maire du Touquet, évoquant même le projet d'une balade côté terre de la Baie de Canche.

La limite entre les parcelles ? Une question de termes juridiques. « D'un côté ce sera une concession de gestion et de l'autre une concession d'utilisation », explique-t-il. Rassurés, René Duriez, président du CNT, et Francis Maillard, secrétaire général, vont tout de même continuer de veiller de près à cette procédure de régularisation qui devrait durer, minimum deux ans.

ELISE LECLERCQ

Suite à cette réunion en mairie Les membre du CNT ont arrêté la pétition :

Extrait du site Internet du Centre Nautique du Touquet, jeudi 11 décembre à 9h45.

"Arrêt de la "Pétition"

Bonjour à toutes et à tous,

Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour avoir signé le courrier qui sera transmis vendredi au commissaire enquêteur. la situation se clarifie, puisque nous avons l'assurance de Monsieur le Député-Maire (qui doit d'ailleurs le confirmer par écrit au Commissaire) que seront maintenus : la descente, la fosse de carénage, et le parking à bateaux pour une surface identique.

Clôture de l'enquête

L'enquête a été clôturée le vendredi 12 décembre 2014 à l'heure de fermeture des services municipaux, conformément à l'article 9 de l'arrêté prescrivant l'enquête, j'ai clos le registre d'enquête.

Après achèvement de ce rapport, le Commissaire Enquêteur a rédigé ses conclusions motivées à l'issue de l'enquête concernant le Projet.

Contribution publique

Aux jours et heures fixés, le Commissaire Enquêteur s'est tenu à la disposition du public, et a régulièrement informé le pétitionnaire du déroulement de l'enquête. Les rencontres avec le commissaire enquêteur ont eu lieu sans esprit polémique et dans une optique constructive visant soit à obtenir un maximum d'informations sur le projet.

Au total, le Commissaire Enquêteur a recueilli 459 observations : onze observations écrites, treize courriers, un dossier et une pétition (418 signatures) remis, quatre contributions orales, consignés et annexés dans le registre ouvert en Mairie.

Concernant Le Cercle Nautique du Touquet : 23 pièces identiques ont été transmises, l'ensemble des documents collecté représente 457 signatures, seul le nombre de signatures est comptabilisé pour le nombre d'intervenants.

Il a été remis le 16 décembre 2014 un Procès-verbal de Synthèse consignait les observations écrites et les courriers à charge pour le demandeur de nous retourner un mémoire de réponse.

- Obtenir des précisions sur les observations et remarques par courrier et pétition qui portent sur les problèmes soulevés par la demande ;

(ANNEXE N°15)

Le mémoire de réponse nous a été remis par Monsieur BRIMEUX, Stéphane de la DDTM le décembre 2014. Il est joint ainsi que le Procès-verbal en (**ANNEXE N°16**) du rapport d'enquête.

La DDTM répond pratiquement de façon positive aux demandes formulées.

3- EXAMEN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Les courriers et observations recueillis au cours de l'enquête

Observations recueillies sur le Registre :

OBSERVATION N°1 : Monsieur MAILLARD, Patrice demeurant 97 boulevard Jules Pouget LE TOUQUET Membre du cercle nautique du Touquet, demande à ce que la descente figurant sur la parcelle 33 soit préservée et que la surface actuelle des parkings ainsi que la fosse de carénage situés également sur la parcelle N° 33 soient maintenus pour un usage comparable.

Signature **MAILLARD**

OBSERVATION N°2 : Monsieur **Francis MAILLARD** « Takawine » allée des mouettes LE TOUQUET – René **DURIEZ**, 15 rue du Château Blanc CONCHIL-LE-TEMPLE – Patrick **O 'SULLIVAN** 2 avenue Jules César LE TOUQUET :

Demandons que la parcelle OO29 soit cadastrée en englobant les surfaces occupées historiquement depuis les années 1960 et encore actuellement par les activités nautiques, à savoir la descente à bateaux, la fosse de carénage et l'ensemble du parking à bateaux.

(Signé **MAILLARD- DURIEZ- O 'SULLIVAN**)

OBSERVATION N°3 : Monsieur **MAC FARLANE**, il est incompréhensible que l'ensemble des zones dédiées à l'activité touristique « Yachting » ne soit pas repris dans la parcelle N° 29, transférée à la commune. Je demande que la modification cadastrale englobe dans la descente à bateaux, la fosse de carénage et l'ensemble de la surface viabilisé du parking à bateaux.

(Signé **MAC FARLANE**)

OBSERVATION N°4 : **Annick MAC FARLANE**, 19 boulevard Thierry Sabine 62520 LE TOUQUET demande que la proposition de délimitation de la parcelle 0029 soit revue. Elle doit reprendre la descente à bateaux (lourds, voiles légères, moteurs, jet-ski...) ainsi que toute l'aire de stockage actuelle des bateaux, ainsi que les cabines de stockage des planches et canoés.

Toute l'année (hiver comme été) cette zone fait l'objet d'un fort attrait touristique car de nombreuses personnes admirent tous les bateaux et peuvent ainsi rêver. (Ainsi que pour les personnes sortant du restaurant).

Cette nouvelle délimitation doit prendre en compte une « largeur de travail » permettant l'exécution des travaux de réparation de la descente (environ 6 mètres)

(Signé **MAC FARLANE**)

OBSERVATION N°5 : Monsieur Claude **JACQUET** Avenue Thorne LE TOUQUET
Demande que soit maintenue l'intégralité de la surface occupée jusqu'à présent par la
CNT. Pour les descentes et des dériveurs et des gros bateaux ainsi que les parkings à
bateaux et l'aire de carénage soit toute la surface actuelle.

(Signé **JACQUET**)

OBSERVATION N°6 : Monsieur **Guy BAILLEUX**, 5 avenue Quentovic , N° 13 LE
TOUQUET ; Après examen succinct du projet, à mon avis il est hors de question que la
ville perde des terrains et la jouissance d'autres terrains.

(Signé **BAILLEUX**)

OBSERVATION N°7 : Je soussigné Francis **MAILLARD**, secrétaire général de
l'association cercle nautique du Touquet (CNT) remet ce jour à Monsieur
DANCOISNE les documents suivants :

1. Un extrait de la réunion du comité directeur du CNT en date du 27 novembre
comportant une motion signée par les membres présents ;
2. Une lettre de Freddy GORSKI du 29.11.
3. Une lettre de Lydie GORSKI du 29.11.
4. Une lettre de DECRAEMER du 29.11.
5. Une lettre de B. PATREL du 29.11

J'ai par ailleurs informé Mr DANCOISNE d'une pétition émise sur le site internet du
CNT et signé de 251 personnes à la date du 03 décembre à 15 heures. Le 12
décembre j'apporterai les éléments complémentaires.

Le 03.12 à 15heures (Signé Francis **MAILLARD**)

OBSERVATION N°8 : Je soussigné **Luc CARBILLET** remet ce jour à Mr le
Commissaire Enquêteur un courrier de soutien aux activités de la plaisance au
Touquet

Le 03.12.2014 (signé **CARBILLET**)

OBSERVATION N°9 : Le Touquet le 8 décembre 2014,
Après consultation de l'ensemble du Dossier ce jour en Mairie, le collectif citoyen Mer
et Terres d'Opale rédigera ses observations dans un courrier. Ce document sera
transmis avant la clôture de l'enquête publique pour être inclus aux observations
formulées.

(Signé Pour L'Association - le Président – Jean-Claude NEBOUT)

OBSERVATION N°10: Je soussigné Francis **MAILLARD**, remet ce jour à Monsieur **DANCOISNE** un courrier daté de ce jour, expliquant les motifs et les éléments de la procédure de pétition ayant rassemblé 418 signatures ainsi que les conditions dans lesquelles cette procédure a été interrompue le jeudi 11 décembre au matin. Cette lettre de deux pages est signée de moi-même les pièces jointes représentent 14 pages ; elles comportent en particulier le texte de la lettre et les noms des 418 signataires.

Ci-jointe une lettre écrite de Marie Odile **MARCHAND**

Le 12.12 (Signé Francis **MAILLARD**)

OBSERVATION N°11: Philippe **CLAYE** le 12/12/2014

Pris connaissance du dossier que ne pose pas de problème pour les riverains au contraire cela permettra d'envisager une mise en valeur future de cette zone.

(Signé **CLAYE**)

COURRIER N° 1 : (ANNEXE 1)

Rodolphe FLEYRAT
17 rue Duminy
80000 AMIENS
Tél : 03.22.45.16.11
Gsm : 06.08.71.45.34
Mail : r.fleyrat@mail.com

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Objet : demande d'AOT de la Base Nautique Nord

Amiens le 13 novembre 2014

Monsieur,

Entant que membre du CNT et utilisateurs des installations de la BASE NAUTIQUE NORD je vous demande que la parcelle AO29 soit cadastrée en englobant les surfaces occupées historiquement depuis les années 1960 et encore actuellement par les activités nautiques à savoir la descente à bateaux, la fosse de carénage et l'ensemble du parking à bateaux afin de continuer à jouir de ces installations qui nous sont indispensables.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

(Signé Rodolphe FLEYRAT)

COURRIER N° 2 : (ANNEXE 2)

Patrice MAILLARD
97 Boulevard Pouget
62520 LE TOUQUET

Le 15.11.2014

Tel : 06.11.59.04.72

Objet : Procédure AOT de Transfert
De gestion « centre nautique du Touquet »

Monsieur,

Je demande que la parcelle AO29 soit cadastrée en englobant les surfaces occupées historiquement depuis les années 1960 et encore actuellement par les activités nautiques à savoir la descente à bateaux, la fosse de carénage et l'ensemble du parking à bateaux

Cordialement (Signé MAILLARD)

(ANNEXE 17)**COURRIER DACTYLOGRAPHIE MIS EN LIGNE SUR LE SITE CNT**

Mr. / Me : _____
Adresse : _____
CP/Ville : _____

A

Mr Commissaire Enquêteur

Procédure d'autorisation d'occupation temporaire
(AOT) du domaine public
Site de la base nautique nord – Le Touquet
Mairie du Touquet
Bd Daloz
62520 Le Touquet

Objet : enquête préliminaire sur la demande d'AOT de la Mairie du Touquet concernant le site de la base nautique Nord.

Monsieur le Commissaire,

Par la présente, concernant l'enquête citée en objet dont vous avez la charge, je tiens à vous exposer mes remarques.

Le projet exposé en Mairie est incomplet.

Les surfaces concernées par cette AOT ne permettront plus de maintenir sur ce site l'intégralité de l'activité touristique et sportive nautique qui s'y est développée depuis plus de 80 ans. Aucune alternative crédible n'est proposée dans ce projet à une grande partie des pratiquants en particulier les utilisateurs de la descente de mise à l'eau ou de la zone réservée aux embarcations habitables des parkings à bateaux.

Le spectacle nautique fait partie intégrante de l'animation de la baie de Canche depuis des lustres. C'est un but de promenade chère aux habitants et visiteurs de la région.

La parcelle 29 doit impérativement inclure la descente à bateaux, la fosse de carénage et un parking à bateaux d'une surface viabilisée équivalente à l'existant.

Monsieur le commissaire, ce projet fait ffit de l'histoire moderne du site, des hommes qui l'animent et de ceux qui l'aiment. A mon sens il n'est pas acceptable en l'état et je vous remercie de bien vouloir inclure ces remarques dans votre rapport.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mon plus profond respect.

Signature

COURRIER TYPE COMPLETE ET SIGNE PAR

COURRIER N° 3 : Monsieur **GORSKI** Freddy 43 boulevard Thierry Sabine – Port Royal 2 62520 LE TOUQUET - (Signé GORSKI le 29/11/2014) **(ANNEXE 3)**

COURRIER N° 4 : **GORSKI Lydie** 43 boulevard Thierry Sabine – Port Royal 2 62520 LE TOUQUET - (Signé GORSKI le 29/11/2014) **(ANNEXE 4)**

COURRIER N° 5 : **DRECREAEMER** 59240 DUNKERQUE - (Signé DRECREAEMER) **(ANNEXE 5)**

COURRIER N° 6 : **B. PATREL** 40 rue de l'Orée du Bois AMIENS (Signé PATREL) **(ANNEXE 6)**

COURRIER N° 9 : **René DURIEZ**, 15 rue du Château Blanc 62180 CONCHIL LE TEMPLE : (Signé DURIEZ) Copie de ce courrier à Mr le Député Maire **(ANNEXE 9)**

COURRIER N° 10 : Pétition comportant 418 signatures remis par Monsieur **MAILLARD** le 12 décembre 2014 **(ANNEXE 10)**

COURRIER N°11 : **Marie-Odile MARCHAND**, Villa Benifontaine, avenue des ombrages Le Touquet. (Signé MARCHAND) **(ANNEXE 11)**

COURRIER N° 7 : Monsieur **Luc CARBILLET**, conseiller municipal, Avenue du Prince de Galles Le TOUQUET ; **(ANNEXE 7)**

**ENQUETE PUBLIQUE
AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT)
BASE NAUTIQUE DE LA BAIE DE CANCHE**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Aux titres de conseiller municipal et de résident permanent au Touquet, je tiens à apporter mon soutien à la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire d'une partie des installations existantes, exploitées par le Cercle Nautique du Touquet.

La pérennité de ces installations étant essentielle, maintenant et pour les décennies à venir, au développement des activités de la plaisance dans l'estuaire de la Canche, au développement économique de la station et à l'accroissement de son attractivité française et internationale, je demande à la municipalité :

1/ que la parcelle A029 soit cadastrée, en englobant les surfaces occupées par les activités nautiques, actuellement et historiquement depuis les années 1960, à savoir **la descente à bateaux, la fosse de carénage et l'ensemble du parking à bateau,**

2/ que l'AOT qui sera adressée aux services maritimes de l'Etat inclue explicitement cette nouvelle parcelle après qu'elle ait été cadastrée.

En vous remerciant de bien vouloir inclure cette demande dans votre rapport, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Remis lors de l'Enquête publique, le 3 décembre 2014

COURRIER COMPTE RENDU CNT Réunion du 03/12/2014 N° 8 : (ANNEXE 8)**CERCLE NAUTIQUE DU TOUQUET**
**EXTRAIT DU
Compte-rendu de la réunion du comité
Du 29 novembre 2014**

Membres présents : Hubert CANDELIER, Vincent DACQUET, Rémi DESCHARLES, Laurence DEWASMES, Jan Robert DHAINAUT, René DURIEZ, Rodolphe FLEYRAT, Robert LOVE, Jean MACFARLANE, Francis MAILLARD, Patrice MAILLARD, Caroline MOREL, Henri MUSIAL.

Excusée : Freddy GORSKI, Franck LEROY, Patrick LETURGIE,

Absents : Régis CAMPION, Céline PAPILLON.

1. Procédure de régularisation relative aux installations du CNT

	<p>Note d'explication sur la procédure en cours</p> <p>La partie jaune du plan ci-contre cadastrée sous le N°28 appartient à la ville depuis toujours. Les parcelles appartenant au domaine maritime et occupées historiquement par le CNT sont en vert. En particulier les parcelles suivantes que la demande vise à régulariser en en confiant la « maîtrise » à la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - N°25 : le petit triangle vert entre le petit port et l'épi de pierre - N°26 : la bande au nord du petit port - N°27 : la terrasse (l'estacade a disparu) - N°29 : le rectangle en vert où il y a les hangars. <p>On constatera sur la photo ci-contre, qu'au sud-est de la parcelle N°29, la grande descente, la fosse de carénages et la zone des cabines sont exclues ainsi qu'une grande partie du parking à bateau au sud-ouest.</p> <p>Or, les zones qui ne feront pas l'objet de la régularisation devront être restituées au Domaine Maritime et remises à l'état naturel</p>
--	---

Lors de la réunion du 27 novembre, on nous a confirmé que la délimitation cadastrale de la parcelle 29 n'était pas figée puisqu'il s'agissait justement de l'objet même de la procédure en cours. Dans ces conditions, comment interpréter le refus de la ville d'inclure la descente et les parkings dans cette délimitation si ce n'est comme une volonté délibérée de traiter la plaisance légère et l'école de voile différemment de la plaisance hauturière et de l'école de croisière du CNT ? Pourquoi serait-il indispensable et urgent de régulariser le périmètre dédié à la plaisance légère et à l'école de voile légère alors même que les installations dédiées à la

plaisance hauturière et à l'école de croisière du CNT ne nécessiteraient pas la même procédure ?

Il n'y a pas eu de réponse officielle claire à ces questions. On a bien cherché à nous convaincre que c'était plus compliqué pour la partie sud-est de la descente que pour la partie nord-ouest. On a aussi tenté de nous rassurer avec la promesse qu'une partie des installations dédiées à la plaisance hauturière feraient l'objet d'une future concession d'utilisation.

Nous avons retenu que la ville s'en tiendrait à exclure du périmètre de la procédure de régularisation, la descente et une grande partie des parkings, sachant que ces surfaces resteraient alors dans le périmètre du Domaine Public Maritime ayant vocation à être « renaturées ».

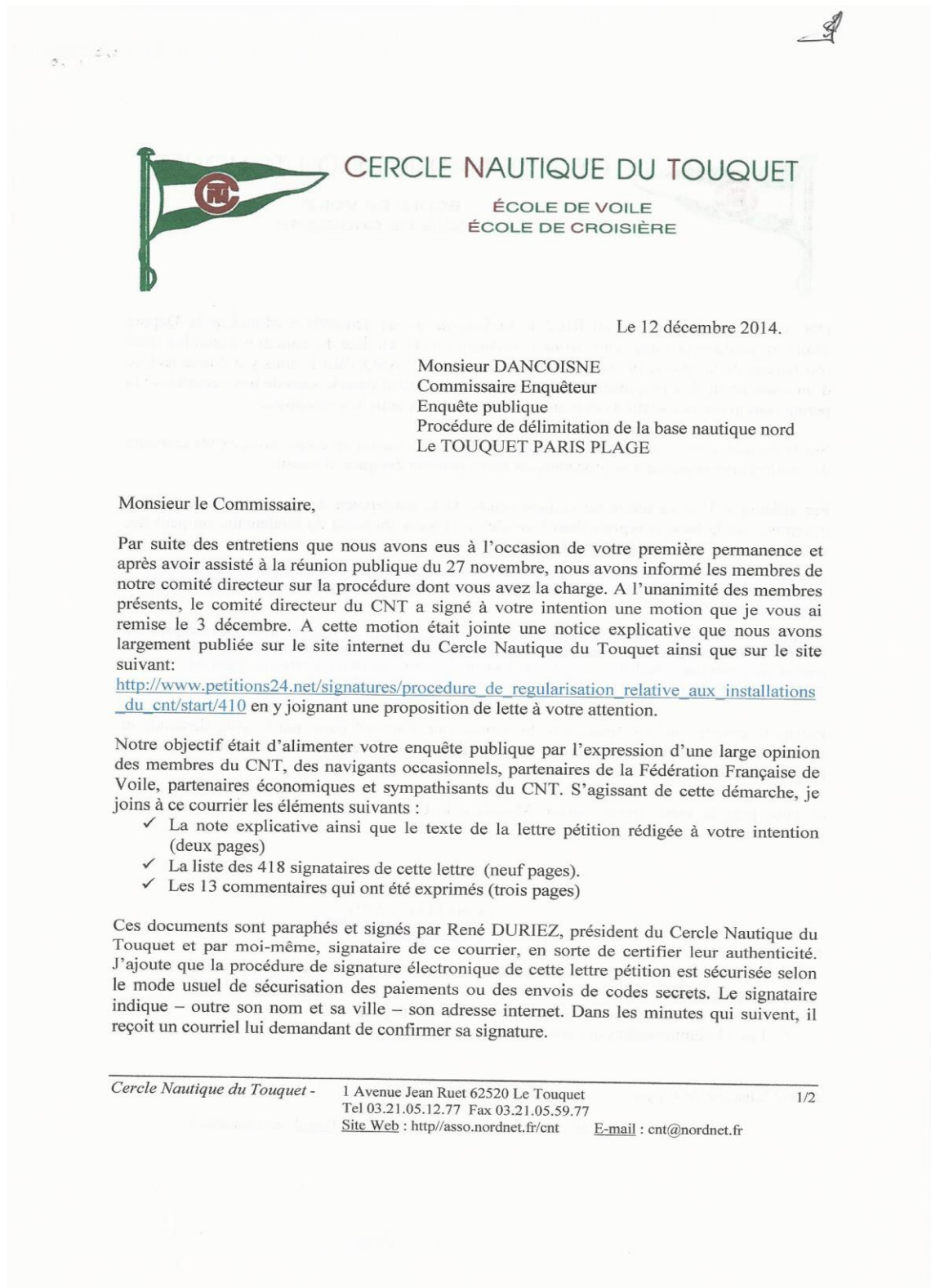
Le CNT demande que la parcelle 29 soit cadastrée en englobant des surfaces identiques à celles occupées historiquement depuis les années 1960 par les activités nautiques, à savoir la descente à bateaux, la fosse de carénage et l'équivalent de la surface actuelle du parking à bateau.

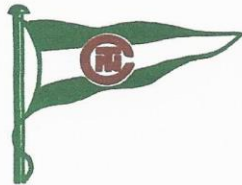
Cette motion est votée à l'unanimité des membres présents et sera remise au commissaire enquêteur.

NOM	Prénom	ADRESSE		Signature
CAMPION	Régis	Av Cmdt Seneschal Appt2 Bat B	62520 LE TOUQUET	
CANDELIEZ	Hubert		62170 SAINT JOSSE	
DACQUET	Vincent	72, rue des Grognards	62600 BERCK SUR MER	
DESCARLES	Rémi	34, Rue St Martin	62120 AIRE/LYS	
DEWASMES	Laurence	140, Av de liège	59300 VALENCIENNES	
DHAINAUT	Jean Robert	24, rue DE BOULOGNE	62520 LE TOUQUET	
DURIEZ	René	15, rue DU CHATEAU BLANC	62180 CONCHIL LE TEMPLE	
FLEYRAT	Rodolphe	17 Allée Ravel	62520 LE TOUQUET	
GORSKI	Freddy	38, Rue Gambetta	62300 LENS	
LEROY	Franck	1, Rue Jean Ruet	62520 LE TOUQUET	
LETURGIE	Patrick	140, Rue des Chardonnerets	59850 NIEPPE	
LOVE	Robert	19, GRANDE RUE	62120 RELY	
MAC				
FARLANE	Jean	Les Marcassins . Bd Th Sabine	62520 LE TOUQUET	
MAILLARD	Francis	"Tatawine" Allée des mouettes	62520 LE TOUQUET	
MAILLARD	Patrice	175, Rue Du Faubourg D' Arras	62400 BETHUNE	
MOREL	Caroline	951 bd de Berck	62780 CUCQ	
MUSIAL	Henri	772, boulevard Victor Poulain	62780 STELLA PLAGE	
PAPILLON	Céline	38 avenue foch	59700 MARCQ-EN-BAROEUL	

Le Président
René DURIEZ

Le Secrétaire général
Francis MAILLARD

COURRIER N° 10 : (ANNEXE 10)



CERCLE NAUTIQUE DU TOUQUET

ÉCOLE DE VOILE
ÉCOLE DE CROISIÈRE

Dès le 29 novembre, René DURIEZ et moi-même avons demandé à Monsieur le Député Maire un rendez-vous que nous avons finalement obtenu en date du samedi 6 décembre dans son bureau de la Mairie du Touquet. Monsieur Daniel FASQUELLE nous y a donné lecture d'un courrier qu'il se proposait de vous adresser et qui allait dans le sens de nos demandes : la pérennisation des installations existantes nécessaires aux activités nautiques.

Sur la promesse de vous adresser ce courrier et de nous mettre en copie, nous avons convenu de clôturer prématurément la procédure de lettre pétition évoquée ci-dessus.

Par ailleurs si l'on se réfère au compte rendu de la conférence de presse tenue le lundi 8 décembre sur la base et reprise dans l'article de la Voix du Nord du lendemain, on peut lire sous la plume d'Anthony BERTELOOT :

Une pétition du Cercle nautique du Touquet laisse penser que la base nautique en bord de Canche sera rognée d'une partie de ses équipements, le terrain revenant au Domaine public maritime. Le maire assure le contraire.

Un projet de remise en conformité du site de la base nautique Nord du Touquet effraie les usagers. Le Cercle nautique craignait que le site ne soit repris par le Domaine public maritime (DPM) et donc de ne plus pouvoir jouir des installations en bord de baie de Canche : descente à bateaux, fosse de carénage et parking à bateaux. Or, selon Daniel Fasquelle, il n'en est rien.

Puisqu'il semble que désormais tout le monde soit d'accord pour que la ville demande et obtienne la concession de l'ensemble des installations, nous espérons très vivement que vos propres conclusions iront dans ce sens.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mon plus profond respect.

Le 12 décembre 2014
Le secrétaire Général du CNT
Francis MAILLARD

Pièces jointes :

- ✓ La note explicative ainsi que le texte de la lettre pétition rédigée à votre intention (deux pages)
- ✓ La liste des 418 signataires de cette lettre (neuf pages).
- ✓ Les 13 commentaires qui ont été exprimés (trois pages)

Cercle Nautique du Touquet - 1 Avenue Jean Ruet 62520 Le Touquet 2/2
Tel 03.21.05.12.77 Fax 03.21.05.59.77
Site Web : <http://asso.nordnet.fr/cnt> E-mail : cnt@nordnet.fr

10/12/14 Procédure de régularisation relative aux installations du CNT. - Petitions24.net

Petitions24.net | Créer une pétition | Les pétitions les plus populaires | Contactez-nous | Chercher

Cercle Nautique du Touquet | Signatures (1) | Pétitions (1) | Préférences | Se déconnecter

Recommander 210 | Partager sur Facebook | Tweet 1 | Gmail

Lire cette pétition | Annonces (0) | Signatures (419) | Commentaires (13) | Statistiques | Plus de visibilité

Boîte de réception (0) | Modifier | Traduire | Préférences | Publier une annonce | Imprimer les signatures | Insérer | Mettre fin à cette pétition | Supprimer

Procédure de régularisation relative aux installations du CNT.

Après lecture de la note d'explication nous vous demandons de signer la lettre à Mr le commissaire Enquêteur avec le formulaire en bas de page

Note d'explication sur la procédure en cours



La partie jaune du plan ci-dessus cadastrée sous le N°28 appartient à la ville depuis toujours. Les parcelles appartenant au domaine maritime et occupées historiquement par le CNT sont en vert. En particulier les parcelles suivantes que la demande vise à régulariser en en confiant la « maîtrise » à la ville

- N°25 : le petit triangle vert entre le petit port et l'épi de pierre
- N°26 : la bande au nord du petit port
- N°27 : la terrasse (l'estacade a disparu)
- N°29 : le rectangle en vert où il y a les hangars.

On constatera sur la photo ci-contre, qu'au sud-est de la parcelle N°29, la grande descente, la fosse de carénages et la zone des cabines sont exclues ainsi qu'une grande partie du parking à bateau au sud-ouest.

Or, les zones qui ne feront pas l'objet de la régularisation devront être restituées au Domaine Maritime et remises à l'état naturel

Lors de la réunion du 27 novembre, on nous a confirmé que la délimitation cadastrale de la parcelle 29 n'était pas figée puisqu'il s'agissait justement de l'objet même de la procédure en cours. Dans ces conditions, comment interpréter le refus de la ville d'inclure la descente et les parkings dans cette délimitation si ce n'est comme une volonté délibérée de traiter la plaisance légère et l'école de voile différemment de la plaisance hauturière et de l'école de croisière du CNT ? Pourquoi serait-il indispensable et urgent de régulariser le périmètre dédié à la plaisance légère et à l'école de voile légère alors même que les installations dédiées à la plaisance hauturière et à l'école de croisière du CNT ne nécessiteraient pas la même procédure ?

Il n'y a pas eu de réponse officielle claire à ces questions. On a bien cherché à nous convaincre que c'était plus compliqué pour la partie sud-est de la descente que pour la partie nord-ouest. On a aussi tenté de nous rassurer avec la promesse qu'une partie des installations dédiées à la plaisance hauturière feraient l'objet d'une future concession d'utilisation.

Nous avons retenu que la ville s'en tiendrait à exclure du périmètre de la procédure de régularisation, la descente et une grande partie des parkings.

www.petitions24.net/procedure_de_regularisation_relative_aux_installations_du_cnt

1/3

 R.D.

10/12/14 Procédure de régularisation relative aux installations du CNT. - Petitions24.net

sachant que ces surfaces resteraient alors dans le périmètre du Domaine Public Maritime ayant vocation à être « renaturées ».

Le CNT demande que la parcelle 29 soit cadastrée en englobant des surfaces identiques à celles occupées historiquement depuis les années 1960 par les activités nautiques, à savoir la descente à bateaux, la fosse de carénage et l'équivalent de la surface actuelle du parking à bateau.

Lettre à Mr le commissaire Enquêteur

Mr le Commissaire Enquêteur

Procédure d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public

Site de la base nautique nord - Le Touquet

Objet: enquête préliminaire sur la demande d'AOT de la Mairie du Touquet concernant le site de la base nautique Nord.

Monsieur le Commissaire,

Par la présente, concernant l'enquête citée en objet dont vous avez la charge, je tiens à vous exposer mes remarques.

Le projet exposé en Mairie est incomplet.

Les surfaces concernées par cette AOT ne permettront plus de maintenir sur ce site l'intégralité de l'activité touristique et sportive nautique qui s'y est développée depuis plus de 80 ans. Aucune alternative crédible n'est proposée dans ce projet à une grande partie des pratiquants en particulier les utilisateurs de la descente de mise à l'eau ou de la zone réservée aux embarcations habitables des parkings à bateaux.

Le spectacle nautique fait partie intégrante de l'animation de la baie de Canche depuis des lustres. C'est un but de promenade chère aux habitants et visiteurs de la région.

La parcelle 29 doit impérativement inclure la descente à bateaux, la fosse de carénage et un parking à bateaux d'une surface viabilisée équivalente à l'existant.

Monsieur le commissaire, ce projet fait fi de l'histoire moderne du site, des hommes qui l'animent et de ceux qui l'aiment. A mon sens il n'est pas acceptable en l'état et je vous remercie de bien vouloir inclure ces remarques dans votre rapport.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mon plus profond respect.

Merci de signer cette lettre avant le 12 décembre 2014 en utilisant le formulaire en bas de page

Les membres du Cercle Nautique du Touquet [✉ Contacter l'auteur de la pétition](#)

Merci d'avoir signé cette pétition. Merci de faire connaître cette pétition à autant de personnes que possible. En effet, plus il y aura de signatures, plus cette pétition retiendra l'attention des médias et des décideurs.

Voulez-vous plus de visibilité pour cette pétition ?

Parrainez un espace publicitaire pour cette pétition. Cette pétition sera présentée dans l'espace publicitaire en bas de ce site. Nous avons des milliers de visiteurs chaque jour, c'est donc un moyen très efficace et bon marché d'attirer l'attention sur cette pétition.

5 jours: 5 € 10 jours: 10 € 20 jours: 20 €
 40 jours: 40 € 60 jours: 60 € 80 jours: 80 €

Veillez commenter cette pétition

Cercle Nautique du Touquet *Le Président*

[Signature]

Le Secrétaire Général du CNT
François BILLET

René DURIEZ

www.petitions24.net/procedure_de_regularisation_relative_aux_installations_du_cnt 2/3

Procédure de régularisation relative aux installations du CNT.

Page: 1/9

#	Nom	Ville	Date
1	Charles Jagerschmidt	Le Touquet	2014-11-29 14:18
2	Franck Leroy	Le Touquet	2014-11-29 14:49
3	danielle CANDELIER-CHERON	sommery mais native du Touquet	2014-11-29 14:55
4	jean screve	LE TOUQUET	2014-11-29 15:15
5	Henri Ruelle	Le touquet paris plage	2014-11-29 15:20
6	Jacques VANOVERBERGHE	LE TOUQUET	2014-11-29 15:30
7	julien haudiquet	le touquet paris plage	2014-11-29 15:31
8	Gerard Chardon	Sorrus	2014-11-29 15:34
9	Marc CARDON	eNNETI7RES EN WEPPEES	2014-11-29 15:37
10	michèle poitou	le Touquet	2014-11-29 15:43
11	Rodolphe FLEYRAT	le touquet	2014-11-29 15:51
12	Quentin Detailleur	Le Touquet	2014-11-29 15:51
13	gaetan le gentil	sainghin en melantois	2014-11-29 15:57
14	Patrick O'SULLIVAN	Le Touquet-Paris Plage	2014-11-29 15:58
15	Alexandre lerooy	etaples sur mer	2014-11-29 16:02
16	Jean-Philippe VILQUIN	LILLE	2014-11-29 16:03
17	Jean-Luc Brunat	Paris	2014-11-29 16:06
18	Francis MAILLARD	LE TOUQUET	2014-11-29 16:11
19	andré ched'homme	compiègne	2014-11-29 16:11
20	Agnès MAILLARD CARPENTIE	LE TOUQUET	2014-11-29 16:14
21	Jayez jean francois	Le Touquet	2014-11-29 16:19
22	carole Wallaert	Le Touquet	2014-11-29 16:30
23	FRANCOIS GARDIEN	CHARLEVILLE MEZIERES	2014-11-29 16:41
24	laurent doussinet	boulogne sur mer	2014-11-29 16:43
25	Francois xavier Leroux	Douai	2014-11-29 16:51
26	Catherine LEDIEU	ST JOSSE	2014-11-29 16:52
27	paul laurent	cucq	2014-11-29 16:54
28	daniel renaux	etaples	2014-11-29 16:56
29	Jean Gillet	Le Touquet	2014-11-29 16:56
30	René Duriez	Conchil le temple	2014-11-29 16:58
31	sylvie haleine	le touquet	2014-11-29 17:15
32	Annie Cools	Le Touquet	2014-11-29 17:16
33	Claude JACQUET	Le Touquet	2014-11-29 17:18
34	DIDIER LECERF	ETAPLES	2014-11-29 17:27
35	tim hojan	etaples	2014-11-29 17:29
36	Roland DESCHARLES	Etaples	2014-11-29 17:29
37	Régis POITAU	Le Touquet	2014-11-29 17:34
38	annick guenot	LE TOUQUET PARIS PLAGE	2014-11-29 17:45
39	Andre Detailleur	BOULOGNE SUR MER	2014-11-29 17:45
40	Philippe Perret-Gentil	Versailles	2014-11-29 17:46
41	JACQUES GONTHIER	AWOINGT	2014-11-29 17:47
42	Théophile Cordiez	Le Touquet	2014-11-29 17:52
43	Helene Rougevin baville	Guerande	2014-11-29 17:54
44	VALERIE ET YVES -MARIE RA	ETAPLES	2014-11-29 17:56
45	lydie gorski	le touquet	2014-11-29 17:57
46	Thibaut Maekelberghe	Boulogne sur mer	2014-11-29 17:57
47	Daniel dizambourg	flesselles	2014-11-29 17:58
48	karine Micheli	Cucq	2014-11-29 18:00
49	Caroline Morel	Cucq	2014-11-29 18:01
50	Lucie honnay	merlimont	2014-11-29 18:08



#	Nom	Ville	Date
51	frédy martel	cucq	2014-11-29 18:09
52	Bernard BÉGUÉ	Equeurdreville	2014-11-29 18:12
53	Charline Plouvier	Stella	2014-11-29 18:13
54	Gérard MARMIN	LILLE	2014-11-29 18:18
55	Jacky LECLERC	Berck sur mer	2014-11-29 18:21
56	Jean marie Cousin	Etaples	2014-11-29 18:22
57	andrée lefevre	le touquet	2014-11-29 18:26
58	Bruno Maillard	62170 SORRUS	2014-11-29 18:28
59	arnaud vachey	outreau	2014-11-29 18:29
60	philippe Heripret	Le touquet	2014-11-29 18:40
61	Alain Mulliez	Le Touquet	2014-11-29 18:41
62	Corinne cachrt	Villiers	2014-11-29 19:02
63	Nadine Cousin Perrault	Etaples sur mer	2014-11-29 19:07
64	Philippe Fontaine	Berck	2014-11-29 19:39
65	PHILIPPE TALLENDIER	LILLE	2014-11-29 19:47
66	EMMANUELLA STY	LILLE	2014-11-29 19:49
67	jacques gabez	bénifontaine	2014-11-29 20:10
68	Emilie Wirth	Marcq en Baroeul	2014-11-29 20:16
69	Francois xavier Deloffre	Le touquet	2014-11-29 20:18
70	claudette descharles	le touquet paris plage	2014-11-29 20:29
71	Clara Bonne		2014-11-29 20:31
72	christophe valomer	amiens	2014-11-29 20:31
73	David Cauchy	Marcq en batoeul	2014-11-29 20:33
74	Jean-françois Bigot	Arcachon	2014-11-29 20:37
75	bernard DUFOUR	Le Touquet	2014-11-29 20:44
76	Stephane delval	roquebrune cap martin	2014-11-29 20:50
77	Max Vrtovnik	merlimont	2014-11-29 20:59
78	nicolas nardeau	étaples	2014-11-29 21:00
79	amedee DUCHANGE	INCHY	2014-11-29 21:35
80	Eric Cousin	Paris Palge	2014-11-29 21:38
81	Aubonnet katy	arras	2014-11-29 21:54
82	Alexis penet	lille	2014-11-29 22:00
83	Yannick Vernier	Auvers sur Oise	2014-11-29 22:35
84	Sophie Maes	Le Touquet	2014-11-29 22:37
85	Guy Carau	Cucq	2014-11-29 23:40
86	Marine Gimonet	Le Touquet	2014-11-30 00:13
87	jocelyne hugues	LE TOUQUET	2014-11-30 06:17
88	pierre clerson	kain	2014-11-30 06:52
89	Stéphanie Falcoz	meribel	2014-11-30 07:15
90	Laurent TRIZAC	CHOCQUES	2014-11-30 07:20
91	Valérie RATAJCZAK	BETHUNE	2014-11-30 07:21
92	jean-paul wattiez	etaples	2014-11-30 07:48
93	David FORESTIER	Arras	2014-11-30 07:54
94	Claude NORMAND	Vaudricourt	2014-11-30 08:11
95	Philippe Jops	Le Touquet Paris Plage	2014-11-30 08:19
96	Jean-Louis Morel	Etaples	2014-11-30 08:21
97	luc cousin	le touquet	2014-11-30 08:29
98	dominique vandevelde	le touquet paris plage	2014-11-30 09:07
99	jerome perrault	etaples	2014-11-30 09:16
100	johny decraemer	dunkerque	2014-11-30 09:19

R.D



Procédure de régularisation relative aux installations du CNT.

Page: 3/9

#	Nom	Ville	Date
101	alix Morel	le Touquet	2014-11-30 09:22
102	PATRICIA SERUSIER	VILLERS ST PAUL 60	2014-11-30 09:33
103	Stéphane Cordier	Verton	2014-11-30 09:42
104	Hubert Candelizez	St Josse	2014-11-30 09:43
105	Agnès Caron	La Châtre (Indre)	2014-11-30 09:48
106	Christinane Morel	Le touquet	2014-11-30 09:55
107	Olivier BERGER	PARIS	2014-11-30 10:00
108	Frederic Henneton	Sevrier	2014-11-30 10:15
109	frank descharles	frencq	2014-11-30 10:15
110	Jean-Pierre Couvreur	Etaples	2014-11-30 10:27
111	Philippe de Visscher	Etaples	2014-11-30 10:43
112	Yves morel	le touquet Paris plage	2014-11-30 10:45
113	Vincent DAcquet	Berck sur mer	2014-11-30 10:58
114	didier dinouard	touquet	2014-11-30 10:59
115	jacques willems	touquet	2014-11-30 11:13
116	alain dhinaux	le touquet	2014-11-30 11:20
117	denis bernard	le touquet	2014-11-30 11:52
118	Louis Dacquet	Berck sur mer	2014-11-30 11:56
119	laurent fabryczny	montreuil sur mer	2014-11-30 12:33
120	Corinne Cachart	villiers	2014-11-30 13:00
121	Yannick Herrmann	Marcq en Baroeul	2014-11-30 13:04
122	annie willems	touquet	2014-11-30 13:35
123	jacques Leclercq	Lille	2014-11-30 13:38
124	clement penet	le touquet	2014-11-30 13:45
125	Bernard Baudoux	Le Touquet	2014-11-30 14:46
126	Julien Carpentier	Paris	2014-11-30 15:46
127	Bertille Gambet	Paris	2014-11-30 15:52
128	jean MAC FARLANE	LE TOUQUET	2014-11-30 16:37
129	eric Revet	le Touquet	2014-11-30 16:51
130	maryse mariere	verquin	2014-11-30 16:56
131	jean jacques carouge	etaples	2014-11-30 17:08
132	xavier dutilleul	querenaing	2014-11-30 17:10
133	richard jaclin	santes	2014-11-30 17:35
134	JACKIE LISIK	CUCQ	2014-11-30 17:36
135	Frédéric Simphal	Couvron et Aumencourt	2014-11-30 17:40
136	philippe gresle	brexent enocq.	2014-11-30 18:20
137	Veronique Mallet	Lutry	2014-11-30 18:20
138	bertrand cordiez	Le Touquet	2014-11-30 18:20
139	Jean-Christophe Martin	La Madeleine	2014-11-30 18:50
140	DOMINIQUE CORNU	BERCK	2014-11-30 18:50
141	Marie-Danielle Martin	La Madeleine	2014-11-30 19:09
142	alain maekelberghe	saint martoin boulogne	2014-11-30 19:36
143	Cyril Carpentier	Strasbourg	2014-11-30 19:52
144	Benoit FACHE	Saint-Josse	2014-11-30 19:57
145	Freddy Gorski	Le Touquet	2014-11-30 20:01
146	Marine Gorski	Lens	2014-11-30 20:02
147	Bertrand Bouxin	Verton	2014-11-30 20:03
148	philippe leroy	velaux	2014-11-30 20:03
149	lucette leroy	velaux	2014-11-30 20:04
150	Olivier Carpentier	Lille	2014-11-30 20:10

R.D.



Procédure de régularisation relative aux installations du CNT.

Page: 4/9

#	Nom	Ville	Date
151	Antoine MARTIN	La Madeleine	2014-11-30 20:24
152	Veronique MARTIN	Lambersart	2014-11-30 20:28
153	Philippe CATOIRE	Lambersart	2014-11-30 20:29
154	Christophe Baizeau	Le Touquet	2014-11-30 21:11
155	Sylvie Baizeau	Le Touquet	2014-11-30 21:15
156	henri musial	stella-plage	2014-11-30 22:06
157	MAURICE BOIDIN	AMIENS	2014-11-30 22:22
158	Hervé DUROYON	BEAUVAIS	2014-11-30 22:27
159	Antoine Derville	Paris 17	2014-11-30 22:29
160	Vincent Leclere	Vadencourt	2014-12-01 05:48
161	sophie huet	caen	2014-12-01 07:02
162	Olivier Tkacz	Le Touquet	2014-12-01 07:09
163	Philippe NORTIER	VERTON	2014-12-01 07:49
164	didier HERISSON	Compiègne	2014-12-01 08:17
165	Sylvie Chevalier	Outreau	2014-12-01 08:18
166	Marion Perrot	Santes	2014-12-01 08:20
167	pascal FROIDMONT	BERNAY	2014-12-01 08:21
168	SYLVIE DEGOUY	stella-plage	2014-12-01 08:36
169	Robert LOVE	RELY	2014-12-01 08:44
170	Blandine LOVE	RELY	2014-12-01 08:45
171	françois DACQUET	BERCK	2014-12-01 08:46
172	Christian DEVULDER	LA BASSEE	2014-12-01 08:49
173	Elodie HUET	Lille	2014-12-01 08:57
174	ERIC VANDEVLEDE	02720 MESNIL ST LAURENT	2014-12-01 09:15
175	bruno albjara	vimy	2014-12-01 09:17
176	Melanie SCOTT	Crowborough	2014-12-01 09:38
177	Sandrine Fourriere	Le touquet	2014-12-01 09:39
178	Philippe Courcelle	Caulley	2014-12-01 09:43
179	Romain HERISSON	LILLE	2014-12-01 09:45
180	Sylvain DEVULDER	CHINON	2014-12-01 09:55
181	martin campion	stella	2014-12-01 10:08
182	Jean-Loïc GHILLEBAERT	Estaimpuis	2014-12-01 10:14
183	patrice vandevelde	wasquehal	2014-12-01 10:24
184	PATRICE MAILLARD	BETHUNE	2014-12-01 11:10
185	jean pierre BAUDIN	Le TOUQUET	2014-12-01 11:13
186	domi calonne	le touquet	2014-12-01 11:28
187	Rébecca Duriez	LA MADELEINE	2014-12-01 11:30
188	luc delfly	le touquet	2014-12-01 11:36
189	nicolas duflot	le touquet	2014-12-01 11:43
190	Anne Sophie Minart	le touques	2014-12-01 11:44
191	therese benoit	verton	2014-12-01 11:58
192	Laurent BAILLON	Le Touquet	2014-12-01 12:08
193	Pierre-Marie Pelé	Sèvres	2014-12-01 12:25
194	Marion Brument	Le Touquet	2014-12-01 12:41
195	caroline delfly	le touquet	2014-12-01 12:48
196	Micheline Langagne	LE TOUQUET PARIS PLAGES	2014-12-01 13:26
197	laurent grare	verton	2014-12-01 13:44
198	elisabeth delanne	le touquet	2014-12-01 15:06
199	christian delanne	le touquet	2014-12-01 15:08
200	Paltin Nottara	Paris	2014-12-01 16:32

R.D. 

Procédure de régularisation relative aux installations du CNT.

Page: 5/9

#	Nom	Ville	Date
201	Françoise Nottara	Paris	2014-12-01 16:34
202	Bertrand KLEIN	Saint Martin Boulogne	2014-12-01 17:12
203	michele maillard	le touquet	2014-12-01 17:20
204	Didier LAMBLIN	Ecully	2014-12-01 17:52
205	Nathalie Declerck	Condette	2014-12-01 18:03
206	Arnauld BERNARD	Le Touquet	2014-12-01 18:23
207	christian crametz	Mons en Pévèle	2014-12-01 19:33
208	Alexia Durieu	Lille	2014-12-01 19:33
209	Franck Mac Farlane	Sainte Catherine	2014-12-01 20:49
210	serge allenet de donceel	etaples	2014-12-01 22:09
211	Annick Mac Farlane	Le Touquet	2014-12-02 09:03
212	michel leturque	lacres	2014-12-02 09:34
213	Juliette Bernard	Le Touquet	2014-12-02 09:41
214	Luc CARBILLET	LE TOUQUET	2014-12-02 09:42
215	claud fontaine	eaubonne	2014-12-02 09:55
216	fabrice THARAUD	STELLA	2014-12-02 09:56
217	leonce deprez	le touquet	2014-12-02 10:13
218	dominique Nortier	BERCK/mer	2014-12-02 10:44
219	sylvie senlis	Le Touquet	2014-12-02 11:09
220	Edouard Bernard	Le Touquet	2014-12-02 11:43
221	Guy Merlaud	Stella plage	2014-12-02 11:44
222	catherine kern	stella plage	2014-12-02 11:44
223	MICHELE LIEGEOIS	CHAMPIGNY SUR MARNE	2014-12-02 12:36
224	Philippe Guiot	Le Touquet Paris Plage	2014-12-02 12:50
225	Michel HUET	CAEN	2014-12-02 13:09
226	Bernard et Christiane Bouillon	Le Touquet	2014-12-02 14:13
227	Francis Besson	Le touquet	2014-12-02 14:48
228	joelle chudzinski	angers	2014-12-02 14:52
229	Marie-Claude Besson	Le Touquet	2014-12-02 14:55
230	Thérèse DEVULDER	LE TOUQUET	2014-12-02 15:21
231	helene deprez	paris	2014-12-02 16:17
232	Didier Catteau	Le Touquet	2014-12-02 16:44
233	STEPHANE SAGNIER	ETAPLES SUR MER	2014-12-02 17:36
234	Francoise Carbillet	le touquet	2014-12-02 18:15
235	CHARLOTTE COLIGNON	BEAUVAIS	2014-12-02 18:15
236	joel lenfant	lammersart	2014-12-02 18:30
237	CHRISTOPHE ARTAUD	ANTIBES	2014-12-02 19:21
238	Mathilde Ichac	Levallois	2014-12-02 19:31
239	SYLVIE CONTIER	PARIS	2014-12-02 19:35
240	Sylvie PURSON	LE TOUQUET	2014-12-02 19:36
241	Antoine candeliez	marcq en BAROEUL	2014-12-02 19:43
242	jessica jops	le touquet	2014-12-02 19:45
243	Alain HERMAN	LE TOUQUET PARUS-PLAGE	2014-12-02 20:57
244	France Delecourt	Cucq	2014-12-02 22:22
245	thierry bellembert	Cucq	2014-12-02 22:42
246	christian levain	le touquet	2014-12-03 08:23
247	ALAIN LIEGEOIS	CHAMPIGNY SUR MARNE	2014-12-03 08:37
248	frédéric quetelard	merlimont	2014-12-03 08:39
249	Micheline BRODEFELD	LE TOUQUET	2014-12-03 10:12
250	fabienne roux	marignane	2014-12-03 11:18

R.D



#	Nom	Ville	Date
251	Christian DEMAREZ	LILLE	2014-12-03 13:34
252	Alix Alkemade	Paris	2014-12-03 14:13
253	jacques ROCHER	bois grenier	2014-12-03 14:31
254	Annie ROCHER	bois grenier	2014-12-03 14:31
255	louis saint-ghislain	bray dunes	2014-12-03 14:50
256	guy defet	le portel	2014-12-03 15:56
257	charlotte Laye	Bois les pargny	2014-12-03 16:33
258	martine bouquillon	le touquet paris plage	2014-12-03 16:52
259	Léon Tiberghien	Le Touquet	2014-12-03 17:15
260	Clemence willart	merville	2014-12-03 17:17
261	luc willart	merville	2014-12-03 17:19
262	Alix Candelizez	Saint Josse	2014-12-03 17:43
263	christine catteau	le touquet	2014-12-03 17:44
264	CHANTAL LIEGEOIS	CHAMPIGNY S/ MARNE	2014-12-03 17:53
265	Anne ROLAND	LE TOUQUET	2014-12-03 18:09
266	marie de lussigny	paris	2014-12-03 18:15
267	Dimitri ROLAND	LE TOUQUET	2014-12-03 18:23
268	Amélie de Lussigny	Asnières sur Seine	2014-12-03 18:44
269	Antoine de Lussigny	Asnieres sur Seine	2014-12-03 18:47
270	david saltiel	paris	2014-12-03 19:34
271	Philippe Taquet	Douai	2014-12-03 20:23
272	julie marlière	berck	2014-12-03 20:49
273	Claude Baillet	Etaples	2014-12-03 21:00
274	Marc lesur	le Touquet	2014-12-03 22:57
275	Sabine Dupire	Le Touquet	2014-12-04 09:21
276	Marie-Josèphe Semal	Le touquet	2014-12-04 09:43
277	Vincent Dupire	Le Touquet	2014-12-04 10:09
278	christian beugnet	Stella-plage	2014-12-04 11:22
279	Christelle Beaurain	Berck sur Mer	2014-12-04 11:35
280	thierry hugues	lammersart	2014-12-04 12:40
281	Paul LELEUX	Mailly maillet	2014-12-04 13:56
282	Alexandra Rowlandson	le touquet	2014-12-04 14:12
283	Alain CORNU	BERCK sur Mer	2014-12-04 14:39
284	Bertrand MULLET	Fournes en Weppes	2014-12-04 15:04
285	MICHEL RAPIOR	DOUAI	2014-12-04 15:31
286	cyril nénard	trepied	2014-12-04 15:45
287	Nathalie Broucke	SLB	2014-12-04 15:51
288	François Couturaud	Citernes 80490	2014-12-04 15:52
289	aurelien philippe	montreuil sur mer	2014-12-04 15:55
290	andre ched'homme	compiègne	2014-12-04 16:04
291	RUDY JEDRZEJEWSKI	BRUAY LA BUISSIÈRE	2014-12-04 16:05
292	Pierre Leroy	Rang du Fliers	2014-12-04 16:28
293	Frédéric Leroy	Rang du Fliers	2014-12-04 16:30
294	Murielle Leroy	Rang du Fliers	2014-12-04 16:31
295	jean christophe plateaux	bondues	2014-12-04 17:16
296	madona carpentier	berck sur mer	2014-12-04 17:29
297	dominique leclercq	rumaucourt	2014-12-04 17:34
298	jean pierre mahieu	stella plage	2014-12-04 17:57
299	Christian Rapior	Gouy sous bellonne	2014-12-04 18:43
300	Philippe Peru	Arras	2014-12-04 18:57

R.D.



#	Nom	Ville	Date
301	Emmanuel Ramon	Arras	2014-12-04 18:58
302	Marc Pigache	Arras	2014-12-04 18:59
303	Julien Boutors	Arras	2014-12-04 19:00
304	Maxime Santune	Boulogne	2014-12-04 19:01
305	Remy Cabral	Boulogne sur mer	2014-12-04 19:02
306	Gregory Maillard	Boulogne	2014-12-04 19:04
307	Ronan Lagadec	Le Touquet	2014-12-04 19:06
308	Jean Marie Wacogne	Etaples sur mer	2014-12-04 19:06
309	gabriel samson	etaples	2014-12-04 20:31
310	Marguerite-Sylvie MATHERON	vauhallan	2014-12-04 20:39
311	Alain Degouy	Le Touquet	2014-12-04 20:48
312	malcolm maka	villeneuve d'ascq	2014-12-04 21:21
313	Christian Degroote	La Caloterie	2014-12-05 07:39
314	ERIC COQUIDE	ARRAS	2014-12-05 08:01
315	gerard formalik	groffliers	2014-12-05 08:11
316	Alain Voizeux	LE TOUQUET PARIS PLAGE	2014-12-05 08:12
317	Xavier Goeman	Wattrelos	2014-12-05 08:23
318	J Philippe Vialelle	Vinassan	2014-12-05 08:54
319	Monique HERMAN	LE TOUQUET	2014-12-05 09:00
320	xavier willems	touquet	2014-12-05 09:02
321	isabelle willems	touquet	2014-12-05 09:03
322	René-Luc VANDORPE	CASSIS	2014-12-05 09:19
323	Sophie Lièvre	Domqueur	2014-12-05 09:22
324	Charles Brunat	Le Touquet	2014-12-05 09:28
325	Christian Ratel	Boulogne-sur-Mer	2014-12-05 09:35
326	Samuel Bourdon	Valenciennes	2014-12-05 09:59
327	Jean Hugues WILLOCQ	Porto Vecchio	2014-12-05 10:01
328	frédéric Denis	boulogne sur mer	2014-12-05 10:03
329	Alain DUHAMEL	LE TOUQUET	2014-12-05 10:15
330	Pierre Alexandre Thelier	Hardelet	2014-12-05 10:25
331	Jany Groux	Le Touquet	2014-12-05 10:28
332	Jean Pierre Frissé	Dakar	2014-12-05 10:33
333	Xavier Dehaibe	Namur	2014-12-05 10:55
334	Pierre-Jean Leprince	Saint Léonard	2014-12-05 11:04
335	Julian Martin	Newhaven	2014-12-05 11:09
336	betty canu loth	Le touquet	2014-12-05 11:28
337	Jean-Robert dhainaut	le touquet	2014-12-05 11:34
338	bernard cailleux	le touquet	2014-12-05 11:48
339	JP LORNIER	HARDELOT	2014-12-05 12:01
340	joelle chudzinski	vern d'anjou	2014-12-05 12:04
341	JEAN LOUIS BRILLIARD	Rousset	2014-12-05 12:18
342	eudoxie blandin	paris	2014-12-05 12:57
343	jean claude bertrand	chateau d'oléron	2014-12-05 13:04
344	anne marie lassalle	cucq	2014-12-05 13:13
345	Frédéric bar	stella	2014-12-05 13:30
346	brissonnet sylvain	Saint-Pierre d'Oléron	2014-12-05 13:52
347	alain giraud	mers les bains	2014-12-05 14:29
348	christian richard	FERMANVILLE	2014-12-05 14:41
349	Patricia richard	FERMANVILLE	2014-12-05 14:42
350	irene BENOIT	STELLA PLAGE	2014-12-05 15:16

R.D.

Procédure de régularisation relative aux installations du CNT.

Page: 8/9

#	Nom	Ville	Date
351	PATRICK BRILLIARD	LE TOUQUET	2014-12-05 15:56
352	ANNIE RATEL	LE TOUQUET	2014-12-05 16:14
353	Lydie BUXO	TOULOUGES	2014-12-05 16:46
354	Michèle BEAUVILLAIN	COURBEVOIE	2014-12-05 18:32
355	Bastien Laguionie	Valence	2014-12-05 18:56
356	Ludovic Laugier	Wattignies	2014-12-05 19:36
357	Bertrand Fetel	Calais	2014-12-05 19:49
358	Henry Martin	CALAIS	2014-12-05 20:14
359	Dominique Douchin	Stella-Plage	2014-12-05 20:31
360	jeanphy fait	cucq	2014-12-05 20:46
361	Eric Duriez	Wissant	2014-12-05 23:37
362	Jean Philippe bataille	le Touquet	2014-12-05 23:50
363	sylvie woelffle	le touquet	2014-12-06 05:41
364	Adriana charlet	locon	2014-12-06 07:13
365	Annie sidobre	chatenay malabry	2014-12-06 07:23
366	thierry froissant	le touquet	2014-12-06 07:30
367	Candide Vortex	Caen	2014-12-06 07:34
368	Charles France	Mouscron	2014-12-06 08:36
369	Chloé Détailleur	Salomé	2014-12-06 10:25
370	Chloe Détailleur	Salomé	2014-12-06 10:26
371	christelle maillard-bire	stella-plage	2014-12-06 13:24
372	adrien FONTAINE	BERCK	2014-12-06 13:32
373	jacques denarcy	le touquet	2014-12-06 14:44
374	thierry Deakin	Bruxelles	2014-12-06 15:19
375	Najat Deakin	Bruxelles	2014-12-06 15:19
376	philippe waguët	Haubourdin	2014-12-06 16:50
377	Francois Dumetz	Etaples	2014-12-06 20:37
378	sebastien blais	le touquet	2014-12-06 22:14
379	Victor candeliez	marcq en BAROEUL	2014-12-06 22:19
380	Bruno ARSAC	Bruxelles	2014-12-06 22:24
381	Julien Marquillier	Le Touquet-Paris-Plage	2014-12-06 23:19
382	Eric Delahaye	Boulogne sur mer	2014-12-06 23:20
383	yann ROBERT	LE TOUQUET	2014-12-07 08:12
384	flavien driard	toulouse	2014-12-07 10:34
385	Olivier Bracq	Villeneuve d'Ascq	2014-12-07 12:43
386	Lucie candeliez	marcq en BAROEUL	2014-12-07 12:53
387	Anne Duflos	Croix	2014-12-07 14:09
388	anick ducrocq	le touquet	2014-12-07 18:49
389	georges ducrocq	paris 75004	2014-12-07 18:51
390	SOPHIE PELLEGRIN	GARDANNE	2014-12-07 22:05
391	Gérard FRAENKEL	Paris	2014-12-07 22:33
392	jeannine doornaert	bray-dunes	2014-12-08 09:08
393	sylvain bambrugge	touquet	2014-12-08 09:18
394	isabelle bambrugge	touquet	2014-12-08 09:19
395	Julien Marcelet	Concarneau	2014-12-08 09:51
396	Jackie Lepretre	le Touquet	2014-12-08 10:09
397	marc deblock	equihen plage	2014-12-08 11:27
398	Anne et Jean Pierre CHAMPEN	Le Touquet	2014-12-08 15:03
399	André Kovacs	Cucq	2014-12-08 15:05
400	NICOLAS DURIEU	LILLE	2014-12-08 16:44

R.D.




Procédure de régularisation relative aux installations du CNT.


Page: 9/9

#	Nom	Ville	Date
401	Gilles crochet	reimd	2014-12-08 17:09
402	jean pierre herbaut	le touquet	2014-12-08 17:47
403	dominique huyart	62500 Tilques	2014-12-08 18:10
404	Claire-Marie Dhaenens	LeTouquet	2014-12-08 18:26
405	Océane d'Hont	Le Touquet	2014-12-08 22:04
406	Edouard Heripret	Manille	2014-12-09 01:16
407	rosalie Héripret	Manille	2014-12-09 02:18
408	patrice cochez	le touquet	2014-12-09 10:40
409	michel vuillermet	nieppe 59850	2014-12-09 14:17
410	Virginie Dhellemmes	Bondues	2014-12-09 19:30
411	Bertrand Rombaut	Le Touquet	2014-12-09 22:16
412	gerard michallet	cucq	2014-12-10 08:58
413	Odile TONNOIR	Le Touquet Paris-Plage	2014-12-10 09:13
414	Marine Maillard	Fretin	2014-12-10 13:23
415	Christine Maillard	Vendeville	2014-12-10 13:28
416	Maurice Dhellemmes	Le Maisnil	2014-12-10 15:20
417	aurelie hamel	tourcoing	2014-12-10 16:04
418	Astrid Dorlencourt	Mouvoux	2014-12-10 17:05

Le Secrétaire Général du CNT
 François TAILLARD



Le Président



René DORIER

10/12/14 Procédure de régularisation relative aux installations du CNT. | Petitions24.net

Petitions24.net | Créer une pétition | Les pétitions les plus populaires | Contactez-nous | Chercher

Cercle Nautique du Touquet | Signatures (1) | Pétitions (1) | Préférences | Se déconnecter

Recommander 210 | Partager sur Facebook | Tweet 1 | Gmail

Lire cette pétition | Annonces (0) | Signatures (419) | Commentaires (13) | Statistiques | Plus de visibilité

Boîte de réception (0) | Modifier | Traduire | Préférences | Publier une annonce | Imprimer les signatures | Insérer | Mettre fin à cette pétition

Procédure de régularisation relative aux installations du CNT.

Ce sujet de conversation a été automatiquement créé pour la pétition Procédure de régularisation relative aux installations du CNT..

#1 2014-11-29 17:54
 Visiteur
 Merci aux administrations de laisser un peu de libertés aux gens!!!
 Répondre | Supprimer | Signaler un contenu inapproprié

Ce message a été supprimé par son auteur (Montrer les détails) 2014-11-29 18:39

Bruno Maillard #3 2014-11-29 19:45
 En dernier recours, cette ^{sc}dépense dite « de mise à l'eau » ainsi que le parking dit « à bateau » pourrait être requalifié « accès à la baie et terrain d'affut réservé à nos amis chasseurs » afin que rien d'irréversible ne soit fait, en attendant des jours meilleurs...
 Répondre | Supprimer | Signaler un contenu inapproprié

#4 2014-11-29 20:44
 Visiteur
 Merci d'organiser ce type de réaction citoyenne
 L'activité nautique mérite d'être défendue.
 L'accès aux zones naturelles est nécessaire pour comprendre et protéger.
 Répondre | Supprimer | Signaler un contenu inapproprié

Ce message a été supprimé par son auteur (Montrer les détails) 2014-11-29 21:31

Ce message a été supprimé par son auteur (Montrer les détails) 2014-11-29 21:32

Ce message a été supprimé par l'auteur de cette pétition (Montrer les détails) 2014-11-29 22:41

#8 2014-11-30 12:49
 Visiteur
 comment se fait il ?
 dans le simple but d'adapter une situation locale à une nouvelle législation
 monsieur Le Commissaire enquêteur devrait simplement demander une modification de sa mission
 Répondre | Supprimer | Signaler un contenu inapproprié

#9 2014-11-30 21:04
 Visiteur
 LEROY LUCETTE
 Répondre | Supprimer | Signaler un contenu inapproprié

Eric Vandevelde #10 2014-12-01 10:31
 www.petitions24.net/forum/118211
 R.D.

1/3

19/12/14 Procédure de régularisation relative aux installations du CNT. | Petitions24.net

Visiteur

Une âme saine dans un corps sain tel été notre joie de vivre au CNT dans les années 1970 c'est encore le cas aujourd'hui. Ne détruisez pas ce que des générations on réussis à créer.
Eric Vandavelde ex moniteur de voile formé par le CNT.

Répondre Supprimer Signaler un contenu inapproprié

Visiteur #11 2014-12-01 16:11

le CNT est la depuis notre enfance sans lui plus de bateaux sur l'eau

Répondre Supprimer Signaler un contenu inapproprié

Visiteur #12 2014-12-02 14:57

La parcelle 29 doit impérativement inclure la descente à bateaux, la fosse de carénage et un parking à bateaux d'une surface viabilisée équivalente à l'existant. La plaisance étant l'un des tous premiers facteurs d'attractivité mais aussi de développement d'activités très variées, il me semble inapproprié et contre productif de réduire significativement le parking à bateaux : il s'agit d'un des critères majeurs de satisfaction des plaisanciers. De plus, comment pourrait-on valider la remontée des bateaux vers un parking qui ne pourrait les héberger ? Il est encore temps de pratiquer cette régularisation en se projetant vers le développement économique de la station et de la plaisance en Canche, en particulier dans cette période de sous emploi et de réduction des dotations. Il est encore temps de prendre en compte que la mer a toujours été et restera le premier capital de la station. Luc Carbillat

Répondre Supprimer Signaler un contenu inapproprié

Visiteur #13 2014-12-02 17:10

La renommée de la perte de la Côte d'Opale est directement liée à la mer, à la plage et à la plaisance. Diminuer les capacités de plaisance de la Base Nautique Nord du Touquet conduirait à réduire l'attractivité de la station, à diminuer le nombre de ses visiteurs, et donc à négliger sa principale source de revenus et d'emplois.

Répondre Supprimer Signaler un contenu inapproprié

Visiteur #14 2014-12-04 15:26

J'aime le c n t

Répondre Supprimer Signaler un contenu inapproprié

Visiteur #15 2014-12-05 17:02

En tant que vieux touquettois... depuis 1955... je trouve que la municipalité néglige la réserve touristique de la Canche en mettant à mal de façon insidieuse et sur le long terme les activités nautiques de plaisance du Touquet. C'est un atout complémentaire à toutes les autres activités touristiques de la ville qui ont participé depuis 100 ans à la renommée internationale de cette région.

Il faut prendre exemple sur le Centre équestre... et son animation.

Monsieur le Maire, réagissez... au delà des considérations immobilières et financières de court terme!
Par avance Merci.
Patrick BRILLIARD

Répondre Supprimer Signaler un contenu inapproprié

Visiteur #16 2014-12-05 17:20

Monsieur le Maire,
Vous ne pouvez pas laisser faire cela, la Canche et le Touquet sont les images de toute mon enfance. Je me suis mariée dans votre mairie, nous avons une résidence secondaire que nous habitons 5 ou 6 fois dans l'année et... mon mari et moi avons réservé notre place dans votre cimetière aux côtés de nos parents et beaux-parents... pour le plus tard possible, tellement nous aimons Le Touquet et sa côte d'Opale.

Merci de nous comprendre,
Bien à Vous,
Annie RATEL-BRILLIARD

Répondre Supprimer Signaler un contenu inapproprié

Visiteur #17 2014-12-06 15:52

Une école de voile est une école de la vie. la mer est un milieu exigeant. Permettre à des jeunes de découvrir ce milieu dans le cadre d'une école expérimentée et un plus dans une commune. Le CNT a fait ses preuves dans ce sens. Merci de lui faciliter le travail au lieu de l'entraver.

Jacques Denarcy le touquet

R.D.

www.petitions24.net/forum/118211 2/3

10/12/14 Procédure de régularisation relative aux installations du CNT. | Petitions24.net

Repondre Supprimer Signaler un contenu inapproprié

Veillez commenter cette pétition

Sujet

Upload **B I U S A - A -**

Le Secrétaire Général du CNT Le Président du CNT
 Franck Leroy René DURIEZ

Franck Leroy

Commentaire

- Pour le classement REP du collège Romain Rolland
- La maltraitance des enfants : une grande cause nationale ?
- Soutenons la MJC de Chambéry (73)
- Sauvez l'Orchestre Dijon Bourgogne
- soutien aux salariés grévistes du cinéma Le Concorde - La Roche sur Yon
- LIBERONS LA BANDE FM ! OUI A COULEUR 3 !
- Oui à l'environnement, non à la ZA à COCURES
- Sauvons les Serres d'Auteuil
- PAS D'ORDONNANCES POUR LA MEDECINE DU TRAVAIL !
- Geint d'ofschaafen vun der allocation d'éducation/ de maternité
- Un maire jugé pour éviter l'inondation d'un village
- Pas d'extradition en Espagne des prisonniers politiques basques
- Saint-Etienne, Siège de la Région Rhône-Alpes/Auvergne
- Réingénierie du Diplôme d'Etat de Psychomotricien
- Pétition unitaire Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE)
- DEMANDE D'ARRÊT DE LA GEO INGENIERIE (CHEMTRAILS)
- POUR L'INSTAURATION D'UNE "JOURNEE DE L'EUROPE" !!!!!
- Je soutiens Grenoble pour l'organisation du Congrès MGFrance 2016
- Il faut sauver le Domaine de la Massaye
- PÉTITION BERGER BLANC
- RECONNAISSANCE DES DIPLOMES DU TRAVAIL SOCIAL AU GRADE MASTER
- Petition à l'Union Africaine sur le Sida et l'Ebola en Afrique
- De la crèche à l'entreprise. Non à l'anglais à la place du français.
- Pour la protection des vestiges de l'église Saint-Hubert à Liège
- Quel avenir pour la Maison des Patients ?
- Plainte Frontalière à la Commission Européenne contre l'Etat Français

Petitions24.net

Nous hébergeons gratuitement les pétitions en ligne. Créez une pétition professionnelle en ligne en utilisant notre service puissant ! Nos pétitions sont mentionnées tous les jours dans divers médias, alors créer une pétition est un excellent moyen de se faire remarquer par le public et par les décideurs.

Faire une pétition en ligne

Facebook

J'aime 11k

www.petitions24.net/forum/118211 3/3

COURRIER N° 12 : (ANNEXE 12)

Nos Réf. : DF/LF

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Hôtel de Ville du Touquet
Boulevard Daloz
62520 LE TOUQUET

Objet : Enquête publique sur la délimitation du Domaine Public Maritime (D.P.M.) au droit du Centre Nautique du Touquet (C.N.T.).

Monsieur le Commissaire,

Avec le soutien de l'association Centre Nautique du Touquet (C.N.T.) et pour faire suite à la réunion publique sur site que vous avez organisée le 27 novembre 2014, je tiens à porter à votre connaissance, les éléments suivants :

Le Centre Nautique de la Canche est au cœur du site classé de la pointe nord. Reconnu de valeur nationale, cet espace fait l'objet de soins attentifs de revalorisation de ses équipements touristiques de la part de la Ville du Touquet-Paris-Plage.

La base nautique a renforcé son caractère attractif pour le bien-être des adeptes des sports nautiques par diverses opérations de valorisation écotouristique.

Ainsi ont pu être réalisés depuis 2009, dans le respect des procédures inhérentes au site, les travaux suivants :

- La déconstruction et la transformation de la route en corniche en promenade dédiée aux déplacements doux (marche, vélo), plus respectueux de l'environnement ;
- La création de l'accès sud à la promenade en corniche par l'aménagement d'une liaison douce favorisant le caractère du site ;
- Pour ce qui concerne les équipements de loisirs : des travaux de mise aux normes des cuisines de la base nautique offrent aujourd'hui des conditions de sécurité optimales pour le personnel et les usagers.

Par ailleurs, le relevé des matrices cadastrales dans le secteur du Centre Nautique ont mis en relief l'occupation, par des bâtiments communaux, de parcelles détenues par l'Etat.

Une partie du club house est actuellement sur le Domaine Public Maritime (D.P.M.), de même que le hangar de réparations, le guichet d'entrée, le parking, la descente à bateaux, l'aire de carénage et toute l'avenue Jean Ruet.

Cette situation ne pouvant perdurer au regard des activités d'accueil du public qui se développent sur ce site et des conditions d'insécurité, le conseil municipal de la commune m'a autorisé à mettre en œuvre et à engager les démarches administratives nécessaires afin d'engager le processus de régularisation.

A ce titre :

- 1) Nous avons constitué un dossier et obtenu une Autorisation Préfectorale d'Occupation Temporaire **le 16 mai 2014** pour la zone de mouillages collectifs et d'équipements légers, destinés à l'accueil et au stationnement des navires et des bateaux de plaisance.
- 2) Nous avons sollicité la délimitation du Domaine Public Maritime au droit du Centre Nautique, constitué de terrains soustraits à l'action de la mer afin de border avec précision les propriétés respectives.
C'est l'objet de l'enquête publique diligentée par l'Etat, pour laquelle vous êtes nommé, qui se déroule depuis le 12 novembre et ce jusqu'au 12 décembre prochain.

C'est un projet global de mise en valeur de ses équipements nautiques dans le site classé de la Pointe Nord que la commune met en œuvre depuis 2009 afin de démontrer que la protection des paysages n'est pas antinomique avec le développement touristique.

Ainsi, la procédure de délimitation du D.P.M. est un préalable indispensable et la Ville du Touquet-Paris-Plage, avec le soutien de l'Association C.N.T., en prend acte.

Lorsque cette procédure sera achevée et dans le prolongement des actions entreprises, la commune du Touquet-Paris-Plage s'engage à constituer les dossiers nécessaires et déposer les demandes relatives au :

- 1) Dossier de transfert de gestion pour les parcelles AO n°25 (partie), AO n°29;AO n° 33 qui comprend l'avenue Jean Ruet et une partie du parking à bateaux.
- 2) Dossier de concession d'utilisation pour : les descentes à bateaux sur la parcelle AO33 et celles sur les parcelles AO29 et AO26, l'aire de carénage, les parcelles AO 26 et 27
- 3) L'autorisation d'occupation temporaire pour le parking à bateaux.

Le Centre Nautique du Touquet s'inscrit pleinement dans le site classé de la pointe nord. Il devient à ce titre un atout touristique fort qu'il convient tout particulièrement de développer conformément à la réglementation, pour l'avenir de la Station.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


 Le DEPUTE-MAIRE,
 Daniel FASQUELLE

Courrier reçu par courriel par Monsieur le Député-Maire du Touquet Paris Plage et remis au commissaire enquêteur.

COURRIER N° 13 : (ANNEXE 13)



COLLECTIF CITOYEN Mer et Terres d'Opale

Association agréée n° 624005086

<http://collectif-citoyen-mto.hautetfort.com/>

Le Touquet, le 10 décembre 2014

Monsieur le Commissaire Enquêteur

**Objet : Cercle Nautique du Touquet Paris Plage
Enquête Publique**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous adressons la présente dans le cadre de l'Enquête Publique en cours portant sur la « Procédure d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime » et vous prions de bien vouloir prendre en considération nos observations.

Le projet exposé en Mairie est incomplet.

Les surfaces concernées par cette procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime (AOT) ne permettront plus de maintenir sur ce site l'intégralité de l'activité touristique et sportive nautique qui s'y est développée depuis plus de 80 ans. Aucune alternative crédible n'est proposée dans ce projet à une grande partie des pratiquants, en particulier les utilisateurs de la descente de mise à l'eau ou de la zone réservée aux embarcations habitables des parkings à bateaux.

Le spectacle nautique fait partie intégrale de l'animation de la Baie de Canche depuis des lustres. C'est un but de promenade cher aux habitants et aux visiteurs de la région.

La parcelle 29 doit impérativement inclure la descente à bateaux, la fosse de carénage et un parking à bateaux d'une surface viabilisée équivalente à l'existant.

Monsieur le Maire du Touquet s'est voulu rassurant lors du Conseil Municipal du lundi 8 décembre au matin, soulignant que cette opération devait se dérouler en deux temps :

1^{er} temps : délimitation dans le cadre légal

2^{ème} temps : Accord avec les services de l'Etat pour l'occupation du domaine public maritime.

Nous tenons à souligner par la présente le rôle économique que joue ce secteur qui offre des activités essentielles pour les Citoyens, les permanents comme les secondaires et les touristes. Toute réduction des terrains disponibles verrait immédiatement une baisse dans l'usage des lieux, particulièrement au niveau des jeunes, et une chute conséquente de la fréquentation globale au niveau de la station, dans une période déjà bien délicate. Nous souhaitons en conséquence que la totalité des espaces nécessaires à ces activités nautiques puissent être garantie de façon durable, en accord avec le Domaine Maritime.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président
Jean-Claude NEBOUT

REFLEXION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Les enquêtes publiques n'ont pas pour but d'anticiper sur des projets réglementaires en cours d'élaboration, mais de s'assurer que les projets respectent les textes réglementaires, et par là même, opposables.

Au cours des enquêtes publiques, les commissaires-enquêteurs ont pour mission d'informer et de consulter la population, en vue de permettre à l'autorité ayant le pouvoir de décision de disposer au préalable de tous éléments nécessaires à son information pour arrêter la décision publique. Il remplit son rôle dans l'intérêt général, avec équité, loyauté, intégrité, dignité et impartialité. Le projet présenté respecte toutes les recommandations formulées dans les études.

La contestation résulte semble-t-il d'une confusion sur l'objet de la présente enquête dont le but est bien la délimitation du domaine public maritime. L'utilisation des ouvrages cités dans les différents courriers devra être régularisée au travers d'autres procédures (Concession d'utilisation, transfert de gestion) que devra engager la commune.

Les parcelles AO 25, AO26, AO27 et AO29 ont été délimitées ainsi par le cadastre mais sans propriétaire connu. De ce fait, il n'est pas possible d'en modifier les limites.

L'objectif de la délimitation n'est pas de changer les limites des parcelles pour y intégrer la descente à bateau ou tout autre ouvrage mais de définir le propriétaire ; en l'occurrence l'Etat.

Une fois la délimitation officialisée par un arrêté préfectoral, la première étape sera terminée.

La seconde étape, régularisation des ouvrages sans titre sur le DPM, doit être engagée par la commune à savoir solliciter :

- un transfert de gestion du DPM (pour tout ce qui est foncier)
- un dossier de concession d'utilisation (pour tous les ouvrages sur DPM)

La descente à bateau est déjà sur une parcelle au propriétaire connue puisqu'elle est sur la parcelle AO33 et donc sur du DPM.

La régularisation des ouvrages sur le DPM doit être initiée par la commune.

MEMOIRE EN REPONSE DDTM**Commune du Touquet – Paris – Plage****Délimitation de la pointe Nord****Réponses aux observations écrites ou orales recueillies et aux courriers adressés****au Commissaire Enquêteur**

Par procès-verbal en date du 16 décembre 2014, Monsieur Jean-Paul DANCOISNE, commissaire enquêteur nommé par arrêté préfectoral en date du 9 octobre 2014, dans le cadre de la procédure de délimitation du domaine public maritime naturel, a fait part à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, conformément aux dispositions de l'article R123-18 du Code de l'Environnement, des remarques et observations émises lors de l'enquête publique.

Le présent rapport reprend l'ensemble des éléments cités par Monsieur le commissaire enquêteur et y apporte une réponse.

I / Observations recueillies sur le Registre

OBSERVATIONS	Nom Prénom	Observation du dépositaire	Réponse DDTM
Observation n°1 du 3/12/2014	Patrice Maillard -	« Demande à ce que la descente figurant sur la parcelle 33 soit préservée et que la surface actuelle des parkings ainsi que la fosse de carénage situés également sur la parcelle n°33 soient maintenus pour un usage comparable. »	Voir synthèse en III /
Observation n°2 du 3/12/2014	Francis Maillard – René Duriez – Patrick O'Sullivan	« Demandons que la parcelle 0029 soit cadastrée en englobant les surfaces occupées historiquement depuis les années 1960 et encore actuellement par les activités nautiques, à savoir la descente à bateaux, la fosse de carénage et l'ensemble du parking à bateaux. »	Voir synthèse en III /
Observation n°3 du 3/12/2014	Jean Mac Farlane	« Il est incompréhensible que l'ensemble des zones dédiées à l'activité touristique « Yachting » ne soit pas repris dans la parcelle n°29, transférée à la commune. Je demande que la modification cadastrale englobe donc la descente à bateaux, la fosse de carénage et l'ensemble de la surface viabilisée du parking à bateaux. »	Voir synthèse en III /
Observation n°4 du 3/12/2014	Annick Mac Farlane	« Demande que la proposition de délimitation de la parcelle 0029 soit revue. Elle doit reprendre la descente à bateaux (lourds, voiles légères, moteurs, jet-ski ...) ainsi que toute l'aire de stockage actuelle des bateaux ainsi que les cabines de stockage des planches et canoës. Toute l'année (hiver comme été) cette zone fait l'objet d'un fort attrait touristique car de nombreuses personnes admirent tous les bateaux et peuvent ainsi rêver. (Ainsi que pour les personnes sortant du restaurant). Cette nouvelle délimitation doit prendre en compte une « largeur de travail » permettant l'exécution des travaux de réparation de la descente (environ 6 mètres). »	Voir synthèse en III /
Observation n°5 du 3/12/2014	Claude Jacquet	« Demande que soit maintenue l'intégralité de la surface occupée jusqu'à présent par la CNT. Pour les descentes et des dériveurs et des gros bateaux ainsi que les parkings à bateaux et l'aire de carénage soit toute la surface actuelle. »	Voir synthèse en III /
Observation n°6 du 3/12/2014	Guy Bailleux	« Après examen succinct du projet, à mon avis il est hors de question que la ville perde des terrains et la jouissance d'autres terrains. »	Voir synthèse en III /
	Francis	« Remet ce jour à Monsieur Dancoisne les documents	Voir

OBSERVATIONS	Nom Prénom	Observation du dépositaire	Réponse DDTM
Observation n°7 du 3/12/2014	Maillard	<p><i>suivants :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Un extrait de la réunion du comité directeur du CNT en date du 27 novembre comportant une motion signée par les membres présents ;</i> 2. <i>Une lettre de Freddy GORSKI du 29 11</i> 3. <i>Une lettre de Lydie GORSKI du 29 11</i> 4. <i>Une lettre de DECRAEMER du 29 11</i> 5. <i>Une lettre de B. PATREL du 29 11</i> <p><i>a informé Monsieur Dancoisne d'une pétition émise sur le site internet du CNT et signé de 251 personnes à la date du 03 décembre à 15 heures. Le 12 décembre Monsieur Maillard apportera les éléments complémentaires. »</i></p>	synthèse en III /
Observation n°8 du 3/12/2014	Luc Carbilliet	« <i>Remet ce jour à Monsieur le Commissaire Enquêteur un courrier de soutien aux activités de la plaisance du Touquet. » (courrier n°7)</i>	Voir synthèse en III /
Observation n°9 du 8/12/2014	Jean – Claude NEBOUT	« <i>Après consultation de l'ensemble du dossier ce jour en Mairie, le collectif Citoyen Mer et Terres d'Opale rédigera ses observations dans un courrier. (courrier n°13)</i> <p><i>Ce document sera transmis avant la clôture de l'enquête publique pour être inclus aux observations formulées. »</i></p>	Voir synthèse en III /
Observation n°10 du 12/12/2014	Francis maillard	« <i>Remet ce jour à Monsieur Dancoisne un courrier daté du 12 décembre expliquant les motifs et les éléments de la procédure de pétition ayant rassemblé 418 signatures ainsi que les conditions dans lesquelles cette procédure a été interrompue le jeudi 11 décembre au matin. Cette lettre de deux pages est signée de moi-même les pièces jointes représentent 14 pages » (ce sont repris dans le PV du commissaire enquêteur) ; « elles comportent en particulier le texte de la lettre et les noms des 418 signataires.</i> <p><i>Ci-jointe une lettre de Marie Odile Marchand » (courrier n°11)</i></p> <p><i>La liste des 418 signataires se trouve dans le PV du commissaire enquêteur</i></p>	Voir synthèse en III /
Observation n°11 du 12/12/2014	Philippe CLAYE	« <i>A pris connaissance du dossier que ne pose pas de problème pour les riverains au contraire cela permettra d'envisager une mise en valeur future de cette zone. »</i>	Voir synthèse en III /

II / Courriers recueillis au cours de l'enquête publique

Courriers	Nom Prénom	Contenu du courrier	Réponse de la DDTM
Courrier n°1 du 13/11/2014	Rodolphe FLEYRAT	« <i>En tant que membre du CNT et utilisateurs des installations de la BASE NAUTIQUE NORD, je vous demande que la parcelle AO29 soit cadastrée en englobant les surfaces occupées historiquement depuis les années 1960 et encore actuellement par les activités nautiques à savoir la descente à bateaux, la fosse de carénage et l'ensemble du parking à bateaux afin de continuer à jouir de ces installations qui nous sont indispensables.</i> »	Voir synthèse en III /
Courrier n°2 du 15/11/2014	Patrice MAILLARD	« <i>Demande que la parcelle AO29 soit cadastrée en englobant les surfaces occupées historiquement depuis les années 1960 et encore actuellement par les activités nautiques à savoir la descente à bateaux, la fosse de carénage et l'ensemble du parking à bateaux.</i> »	Voir synthèse en III /
Courrier n°3 du 29/11/2014	Freddy GORSKI	<p>Courrier type mis en ligne sur le site CNT</p> <p>« <i>Objet : enquête préliminaire sur la demande d'AOT de la Mairie du Touquet concernant le site de la base nautique Nord.</i></p> <p><i>Monsieur le Commissaire,</i></p> <p><i>Par la présente, concernant l'enquête citée en objet dont vous avez la charge, je tiens à vous exposer mes remarques.</i></p> <p><i>Le projet exposé en Mairie est incomplet.</i></p> <p><i>Les surfaces concernées par cette AOT ne permettront plus de maintenir sur ce site l'intégralité de l'activité touristique et sportive nautique qui s'y est développée depuis plus de 80 ans. Aucune alternative crédible n'est proposée dans ce projet à une grande partie des pratiquants en particulier les utilisateurs de la descente de mise à l'eau ou de la zone réservée aux embarcations habitables des parkings à bateaux.</i></p>	Voir synthèse en III /

		<p><i>Le spectacle nautique fait partie intégrante de l'animation de la baie de Canche depuis des lustres. C'est un but de promenade chère aux habitants et visiteurs de la région.</i></p> <p><i>La parcelle 29 doit impérativement inclure la descente à bateaux, la fosse de carénage et un parking à bateaux d'une surface viabilisée équivalente à l'existant.</i></p> <p><i>Monsieur le commissaire, ce projet fait fit de l'histoire moderne du site, des hommes qui l'animent et de ceux qui l'aiment. A mon sens il n'est pas acceptable en l'état et je vous remercie de bien vouloir inclure ces remarques dans votre rapport.</i></p> <p><i>Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mon plus profond respect.</i></p> <p><i>Signature »</i></p>	
Courrier n°4 du 29/11/2014	Lydie GORSKI	Courrier type mis en ligne sur le site CNT	Voir synthèse en III /
Courrier n°5	Monsieur DRECREMER	Courrier type mis en ligne sur le site CNT	Voir synthèse en III /
Courrier n°6	B. PATREL	Courrier type mis en ligne sur le site CNT	Voir synthèse en III /
Courrier n°7 du 3/12/2014	LUC CARBILLET	<p><i>« Monsieur le Commissaire enquêteur,</i></p> <p><i>Aux titres de conseiller municipal et de résident permanent au Touquet, je tiens à apporter mon soutien à la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire d'une partie des installations existantes, exploitées par le Cercle Nautique du Touquet.</i></p> <p><i>La pérennité de ces installations étant essentielle, maintenant et pour les décennies à venir, au développement des activités de la plaisance dans l'estuaire de la Canche, au développement économique de la station et à l'accroissement de son attractivité française et internationale, je demande à la municipalité :</i></p> <p><i>1/ que la parcelle A029 soit cadastrée, en englobant les surfaces occupées par les activités nautiques, actuellement et historiquement depuis</i></p>	Voir synthèse en III /

		<p><i>les années 1960, à savoir la descente à bateaux, la fosse de carénage et l'ensemble du parking à bateau,</i></p> <p><i>2/ que l'AOT qui sera adressée aux services maritimes de l'Etat inclue explicitement cette nouvelle parcelle après qu'elle ait été cadastrée.</i></p> <p><i>En vous remerciant de bien vouloir inclure cette demande dans votre rapport, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs,</i></p> <p><i>Remis lors de l'Enquête publique, le 3 décembre 2014 »</i></p>	
Courrier n°8 (ANNEXE 8)	Compte rendu CNT réunion du 3/12/2014	Compte rendu repris en annexe 8 du PV du commissaire enquêteur	Voir synthèse en III /
Courrier n°9	René DURIEZ	Courrier type mis en ligne sur le site CNT	Voir synthèse en III /
Courrier n°10	Pétition Remise par Monsieur MAILLARD	Voir pages 10 à 29 du PV du commissaire enquêteur	Voir synthèse en III /
COURRIER n°11	Marie – Odile MARCHAND	Courrier type mis en ligne sur le site CNT	Voir synthèse en III /
COURRIER n°12	Mairie du Touquet	<p><i>« Monsieur le Commissaire,</i></p> <p><i>Avec le soutien de l'association Centre Nautique du Touquet (C.N.T.) et pour faire suite à la réunion publique sur site que vous avez organisée le 27 novembre 2014, je tiens à porter à votre connaissance, les éléments suivants :</i></p> <p><i>Le Centre Nautique de la Canche est au cœur du site classé de la pointe nord. Reconnu de valeur nationale, cet espace fait l'objet de soins attentifs de revalorisation de ses équipements touristiques de la part de la Ville du Touquet-Paris-Plage.</i></p> <p><i>La base nautique a renforcé son caractère attractif pour le bien-être des adeptes des sports nautiques par diverses opérations de valorisation écotouristique.</i></p> <p><i>Ainsi ont pu être réalisés depuis 2009, dans le respect des procédures inhérentes au site, les travaux suivants :</i></p>	Voir synthèse en III /

		<ul style="list-style-type: none"> • <i>La déconstruction et la transformation de la route en corniche en promenade dédiée aux déplacements doux (marche, vélo), plus respectueux de l'environnement ;</i> • <i>La création de l'accès sud à la promenade en corniche par l'aménagement d'une liaison douce favorisant le caractère du site ;</i> • <i>Pour ce qui concerne les équipements de loisirs : des travaux de mise aux normes des cuisines de la base nautique offrent aujourd'hui des conditions de sécurité optimales pour le personnel et les usagers.</i> <p><i>Par ailleurs, le relevé des matrices cadastrales dans le secteur du Centre Nautique ont mis en relief l'occupation, par des bâtiments communaux, de parcelles détenues par l'Etat.</i></p> <p><i>Une partie du club house est actuellement sur le Domaine Public Maritime (D.P.M.), de même que le hangar de réparations, le guichet d'entrée, le parking, la descente à bateaux, l'aire de carénage et toute l'avenue Jean Ruet.</i></p> <p><i>Cette situation ne pouvant perdurer au regard des activités d'accueil du public qui se développent sur ce site et des conditions d'insécurité, le conseil municipal de la commune m'a autorisé à mettre en œuvre et à engager les démarches administratives nécessaires afin d'engager le processus de régularisation.</i></p> <p><i>A ce titre :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>1. Nous avons constitué un dossier et obtenu une Autorisation Préfectorale d'Occupation Temporaire le 16 mai 2014 pour la zone de mouillages collectifs et d'équipements légers, destinés à l'accueil et au stationnement des navires et des bateaux de plaisance.</i> <i>2. Nous avons sollicité la délimitation du Domaine Public Maritime au droit du Centre Nautique, constitué de terrains soustraits à l'action de la mer afin de border avec précision les propriétés respectives.</i> <p><i>C'est l'objet de l'enquête publique diligentée par l'Etat, pour laquelle vous êtes nommé, qui se déroule depuis le 12 novembre et ce jusqu'au 12 décembre prochain.</i></p>	
--	--	--	--

		<p><i>C'est un projet global de mise en valeur de ses équipements nautiques dans le site classé de la Pointe Nord que la commune met en œuvre depuis 2009 afin de démontrer que la protection des paysages n'est pas antinomique avec le développement touristique.</i></p> <p><i>Ainsi, la procédure de délimitation du D.P.M. est un préalable indispensable et la Ville du Touquet-Paris-Plage, avec le soutien de l'Association C.N.T., en prend acte.</i></p> <p><i>Lorsque cette procédure sera achevée et dans le prolongement des actions entreprises, la commune du Touquet-Paris-Plage s'engage à constituer les dossiers nécessaires et déposer les demandes relatives au :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>1. Dossier de transfert de gestion pour les parcelles AO n°25 (partie), AO n°29;AO n° 33 qui comprend l'avenue Jean Ruet et une partie du parking à bateaux.</i> <i>2. Dossier de concession d'utilisation pour : les descentes à bateaux sur la parcelle AO33 et celles sur les parcelles AO29 et AO26, l'aire de carénage, les parcelles AO 26 et 27</i> <i>3. L'autorisation d'occupation temporaire pour le parking à bateaux.</i> <p><i>Le Centre Nautique du Touquet s'inscrit pleinement dans le site classé de la pointe nord. Il devient à ce titre un atout touristique fort qu'il convient tout particulièrement de développer conformément à la réglementation, pour l'avenir de la Station.</i></p> <p><i>Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. »</i></p>	
<p>Courrier n°13</p>	<p>Jean-Claude NEBOUT – collectif citoyen mer et terre d'opale</p>	<p><i>« Monsieur le Commissaire enquêteur,</i></p> <p><i>Nous vous adressons la présente dans le cadre de l'Enquête Publique en cours portant sur la « Procédure d'autorisation temporaire (AOT) du domaine public maritime » et vous prions de bien vouloir prendre en considération nos observations.</i></p> <p><i>Le projet exposé en Mairie est incomplet .</i></p> <p><i>Les surfaces concernées par cette procédure d'autorisation d'occupation temporaire du</i></p>	<p>Voir synthèse en III /</p>

		<p><i>domaine public maritime(AOT) ne permettront plus de maintenir sur ce site l'intégralité de l'activité touristique et sportive nautique qui s'y est développée depuis plus de 80 ans. Aucune alternative crédible n'est proposée dans ce projet à une grande partie des pratiquants, en particulier les utilisateurs de la descente de mise à l'eau ou de la zone réservée aux embarcations habitables des parkings à bateaux.</i></p> <p><i>Le spectacle nautique fait partie intégrante de l'animation de la Baie de Canche depuis des lustres. C'est un but de promenade cher aux habitants et aux visiteurs de la région.</i></p> <p><i>La parcelle 29 doit impérativement inclure la descente à bateaux, la fosse de carénage et un parking à bateaux d'une surface viabilisée équivalente à l'existant.</i></p> <p><i>Monsieur le Maire du Touquet s'est voulu rassurant lors du Conseil Municipal du lundi 8 décembre au matin, soulignant que cette opération devait se dérouler en deux temps :</i></p> <p><i>1^{er} temps : délimitation dans le cadre légal</i></p> <p><i>2^{ème} temps : accord avec les services de l'Etat pour l'occupation du domaine public maritime.</i></p> <p><i>Nous tenons à souligner par la présente le rôle économique que joue ce secteur qui offre des activités essentielles pour les Citoyens, les permanents comme les secondaires et les touristes. Toute réduction des terrains disponibles verrait immédiatement une baisse dans l'usage des lieux, particulièrement au niveau de jeunes, et une chute conséquente de la fréquentation globale au niveau de la station, dans une période déjà bien délicate. Nous souhaitons en conséquence que la totalité des espaces nécessaires à ces activités nautiques puissent être garantie de façon durable, en accord avec le Domaine Maritime.</i></p> <p><i>Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de nos salutations distinguées. »</i></p>	
--	--	---	--

III / Synthèse des observations

II / Synthèse des réponses de la DDTM

Il est rappelé que l'objectif de cette enquête est d'identifier le propriétaire des parcelles cadastrées AO 25, 26, 27 et 29.

Le dossier présenté en enquête publique vise à démontrer que ces parcelles sont la propriété de l'Etat. Les différentes recherches montrent que celles-ci sont du Domaine Public Maritime Naturel.

En ce qui concerne la parcelle AO29, les limites de celle-ci sont reprises comme telles au cadastre. De ce fait, il n'est pas possible d'en modifier le périmètre.

Cette parcelle fait partie de la procédure de délimitation du domaine public maritime puisque son propriétaire n'est pas connu. Le dossier vise à démontrer qu'elle appartient au domaine public maritime.

La délimitation sera officialisée par un arrêté préfectoral.

Dès cette procédure de démonstration de l'appartenance des parcelles AO 25, 26, 27 et 29 au domaine public maritime, la commune pourra engager, si elle le souhaite, les démarches adéquates afin de régulariser les ouvrages présents sur ces parcelles.

Le responsable de l'Unité de Gestion du Domaine Public Maritime et du Littoral

Stéphane BRIMEUX

AVIS DU CE :

Dans son mémoire de réponse la DDTM répond de manière explicite aux questions posées bien entendu dans les mesures du cadre de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur ne peut que prendre acte de la réponse de la DDTM, elle confirme les solutions décrites dans le dossier

CONCLUSION

Le vendredi 12 décembre 2014 à dix-sept heures quinze, le délai d'enquête étant expiré, j'ai clos le registre d'enquête.

En conséquence, nous constatons que les formalités réglementaires prescrites par l'arrêté signé le 09 octobre 2014 par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais ont été remplies.

L'enquête s'est déroulée de manière satisfaisante, dans de bonnes conditions. Chacun a pu prendre connaissance du dossier, y compris hors la présence du Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur note que :

- ✚ Les entretiens, en préalable au début d'enquête, avec les porteurs du projet, ont permis d'appréhender dans de bonnes conditions, cette procédure.

En préliminaire, lors du dépôt du registre d'enquête, Le Commissaire Enquêteur a, vérifié l'affichage, la présence du dossier d'enquête complet, rappelé le cas échéant les conditions de déroulement d'enquête, afin de favoriser les possibilités que le public est en droit d'avoir pour cette consultation.

Les conditions d'accueil du commissaire enquêteur, ainsi que les moyens accordés ont été très satisfaisants : salle adaptée à l'accueil du public, matériel disponible (possibilité d'effectuer des copies, téléphone.....).

Le commissaire Enquêteur :

- ✓ Attire l'attention sur le fait que la mise en ligne d'une pétition par le CNT, a permis d'augmenter la possibilité d'expression du public puisque 457 signatures ont été référencées, pour 23 pièces transmises par le CNT.
Les effets de cette mobilisation sont surtout intervenus au lendemain de la réunion publique du 27 novembre 2014, où l'on a constaté une recrudescence des observations sur le registre, ainsi qu'un afflux conséquent de signatures de la pétition.
- ✓ Pense que cette modalité fait partie prenante de la liberté d'expression, néanmoins il est avéré que la facilité de transférer un message par solidarité, a été utilisée, ainsi que des doublons entre les registres et la messagerie électronique ;
- ✓ La participation de la DDTM, au niveau des dispositions prises, indispensables au déroulement de la procédure d'enquête publique, a été très satisfaisante.
- ✓ La mise à disposition de l'ensemble du dossier d'enquête n'a soulevé aucune difficulté particulière ;
- ✓ L'objet de l'enquête n'a réellement mobilisé que les membres du Cercle Nautique du Touquet:

La rédaction détaillée du déroulement de l'enquête et l'analyse des observations étant terminées, nous déclarons clos le présent rapport et rédigeons nos conclusions et avis sur un document séparé joint au dossier.

DANNES le 28 décembre 2014

Le commissaire enquêteur

Jean-Paul DANCOISNE

